

RAPPORT PILIER III 2024

AVRIL 2025

FIRSTBANK DRC EST UNE FILIALE DE LA FIRST BANK OF NIGERIA LIMITED



- Vous d'abord -

RAPPORT PILIER III

2024

AVRIL 2025

FIRSTBANK DRC EST UNE FILIALE DE LA FIRST BANK OF NIGERIA LIMITED



- Vous d'abord -





INTRODUCTION

Conformément à l’Instruction N°55 de la Banque Centrale du Congo relative à la discipline de marché, la Banque présente son rapport Pilier III, qui couvre les thèmes suivants :

I. Informations qualitatives :

- Profil d’entreprise
- Gestion des risques;
- Gouvernance d’entreprise;

II. Informations quantitatives:

- Bilan;
- Compte de résultats;
- Capitaux propres.

Annexes :

- Fonds propres réglementaires;
- Données prudentielles;
- Qualité du portefeuille;
- Ventilation des dépôts.

Ces informations sont destinées au public, notamment à tous les opérateurs souhaitant connaître les activités et la situation financière de FirstBank DRC. Elles permettent également d’apprécier la nature des risques auxquels la banque est exposée, ainsi que les modalités de gestion et de maîtrise de ces risques.

Ce rapport reflète la situation de FirstBank DRC à la fin de l’exercice comptable de l’année 2024.

À travers ce document, la banque communique au public des informations fiables et actualisées, tant qualitatives que quantitatives. Cela permet aux parties prenantes externes, notamment la clientèle, les contreparties et les partenaires, d’évaluer correctement sa situation, en particulier en ce qui concerne la solvabilité, la liquidité, les résultats financiers, les opérations et activités, le profil de risque, ainsi que les dispositifs de gestion des risques, de contrôle interne, de conformité et de gouvernance.



**INFORMATIONS
QUALITATIVES**



PROFIL D'ENTREPRISE

PROFIL D'ENTREPRISE

FirstBank DRC SA est l'une des banques les plus prestigieuses de la République Démocratique du Congo, qui contribue au développement économique du pays depuis 1994. Malgré les nombreuses transformations qu'elle a subies au fil des années en raison des défis économiques, politiques et réglementaires de la RDC, elle est restée résiliente, digne de confiance et dynamique. FirstBank DRC SA, filiale de la First Bank of Nigeria Limited, a pour vision d'être la banque congolaise de «Premier Choix» avec pour mission de créer des solutions bancaires qui apportent une valeur durable à toutes les parties prenantes.

La banque aspire à être une institution financière de premier plan qui crée les meilleures solutions répondant aux besoins de sa clientèle. Dans cette aspiration, nous nous appuyons sur le meilleur en termes de personnes, services et de technologie pour offrir des solutions durables aux clients. La stratégie de la banque consiste à offrir des services bancaires aux entreprises, aux PME et aux particuliers en mobilisant les dépôts des différents segments du marché et en les déployant sur le marché pour répondre aux besoins de financement des grandes entreprises, ainsi que de leur chaîne de valeur ainsi qu'aux particuliers.

Notre gamme de produits a été soigneusement conçue pour servir les différents segments de l'économie. Elle consiste en des facilités bancaires comme des découverts, des prêts à terme, des programmes d'acquisition d'actifs privés, des financements de fonds de roulement, des financements de factures et de contrats ainsi que des financements d'exportations et d'importations. Nous avons de l'expérience avec des clients travaillant dans les secteurs des mines, du pétrole et du gaz, de commerce, du secteur public, des ONG et des services bancaires aux individus. Nos différents services sont accessibles dans plus de 200 sites répartis entre nos 40 agences et guichets avancés, notre réseau d'agents bancaires, nos distributeurs automatiques de billets, tous situés dans les grands centres d'affaires de la RDC.

Présente en RDC depuis plus de 30 ans et bénéficiant de l'expertise de First Bank of Nigeria, notre maison mère, FirstBank DRC SA est une institution financière internationale et intégrée, avec un réseau bien établi de banques correspondantes, qui fournit des services et des analyses de classe mondiale avec une connaissance approfondie de la RDC. L'une des forces de la banque est de pouvoir puiser dans son réseau international, ce qui lui permet de financer des prêts au-dessus de la limite du marché local, grâce au partenariat avec FirstBank UK et First Bank of Nigeria.

En tant que filiale de First Bank of Nigeria, FirstBank DRC SA est engagée à développer son personnel, à minimiser son impact environnemental, à répondre aux besoins de ses clients et à investir dans les communautés dans lesquelles elle opère. Notre engagement en faveur de la construction de la nation consiste à créer de la valeur sur le long terme pour les parties prenantes en saisissant les opportunités et en gérant les risques associés à l'environnement, au social et à la gouvernance.

Vous d'Abord n'est pas seulement un slogan, c'est vraiment ce que nous offrons à nos clients, l'excellence dans la prestation de nos services parce que nous étudions leurs besoins afin de fournir des solutions sur mesure.

Pour en savoir plus sur FirstBank DRC SA consultez www.fbnbankrdc.com





En activité depuis
1994



Filiale de la First
Bank of Nigeria
Ltd



Plus de + 10 000
Agences, ATMS et
agents bancaires



Employés 1000



+600 000
comptes



Certifiée ISO
27001, PCIDSS



GESTION DES RISQUES

1. Gestion des risques

1.1. Structure de la fonction de gestion des risques et modèle de gestion

L'approche de FirstBank en matière de gestion des risques repose sur des processus de gouvernance bien établis. Elle repose à la fois sur la responsabilité individuelle et sur une surveillance collective, soutenue par une remontée d'informations et un reporting complets. Cette approche assure une surveillance étroite de l'entreprise au niveau de la Banque, débutant par une participation proactive du Directeur Général et de l'équipe de direction de la Banque dans toutes les questions relatives aux risques tout en intégrant des structures indépendantes de gestion des risques au sein des unités commerciales et fonctions de ressources stratégiques concernées de la Banque.

Ainsi, le cadre de gestion des risques de la Banque définit les principaux éléments nécessaires pour identifier, évaluer, mesurer, gérer, surveiller et signaler les risques opérationnels conformément à la philosophie de gestion des risques d'entreprise de FirstBank.

Le cadre de gestion des risques est soutenu par des normes

de gouvernance et un ensemble de politiques complètes au niveau de FirstBank et de politiques opérationnelles associées qui font partie intégrante du cadre. Le cadre de gestion des risques permet d'appliquer de manière cohérente ces politiques et procédures. Pour ce faire, il donne des orientations aux fonctions de gestion des risques.

La gestion des risques est définie par un système de contrôle interne qui établit la structure et les méthodes par lesquelles FirstBank DRC s'efforce de renforcer son dispositif de gestion des risques dans un environnement d'exploitation dynamique. Ce système vise à atténuer les risques, à favoriser une gestion efficace et une prise de décision éclairée, tout en garantissant des résultats optimaux.

La gestion par la Banque de la structure de gouvernance des risques s'effectue à travers les trois lignes de défense suivantes :

1.1.1. PREMIERE LIGNE DE DEFENSE – GESTION DES RISQUES ET RESPONSABILITE

Il s'agit d'unités commerciales et de fonctions hiérarchiques ayant des responsabilités principales en matière de gestion des risques. La première ligne de défense concerne les opérations commerciales réelles où les transactions sont saisies, exécutées, évaluées et enregistrées. La majorité des contrôles préventifs sont mis en œuvre à ce niveau et les contrôles de détection permettent de gérer les ruptures de contrôle au niveau des transactions. Les principales responsabilités et objectifs de la première ligne de défense sont énumérés ci-dessous :

- Gérer et mettre en œuvre des actions pour gérer et traiter les risques au niveau des transactions ;
- Mettre en œuvre des processus de gestion des risques sur une base continue, en s'adaptant aux évolutions des activités, des systèmes et des exigences réglementaires ;
- Réaliser des évaluations des risques et identifier les risques émergents au niveau de la transaction/analyse de rentabilisation.
- Se conformer aux politiques et procédures établies par la direction.
- Évaluer en permanence leur responsabilité personnelle en matière de gestion des risques.

- Veiller à ce que le personnel dispose des compétences et de la confiance nécessaires pour soutenir efficacement les activités de gestion des risques.

- Investir de manière adéquate dans la formation et le perfectionnement du personnel afin d'acquérir les compétences requises en gestion des risques et en connaissances techniques.

- Identifier les principaux risques pour l'entreprise en adoptant une perspective unique.

- Gérer activement les risques sous leur contrôle et agir en tant que véritables défenseurs de la gestion des risques.

- Aligner la gestion des risques sur les facteurs opérationnels et les initiatives stratégiques de leur secteur d'activité.

Le succès de FirstBank DRC est directement lié à l'efficacité des contrôles de risque intégrés dans ses opérations. L'intervention de la première ligne de défense s'applique dans les différentes agences, guichets avancés et départements de la Banque. L'efficacité des activités est assurée par les superviseurs, responsables d'agences, responsables d'unités et responsables de départements.

1.1.2. DEUXIEME LIGNE DE DEFENSE – SURVEILLANCE DES RISQUES

La deuxième ligne de défense est composée des départements de gestion de risque, de conformité et de contrôle interne. L'objectif principal de la deuxième ligne de défense est de superviser l'exécution des contrôles de la première ligne.

La deuxième ligne de défense est chargée de surveiller les contrôles internes qui ont été conçus avec les principaux objectifs suivants :

- Établir des politiques et des processus de gestion des risques ;
- Relier stratégiquement les contrôles des risques à l'échelle

de l'entreprise ;

- Fournir des conseils et une coordination entre tous les participants au suivi (divisions de gestion des risques, de conformité et contrôle interne) ;

- Identifier les tendances de l'entreprise, les synergies et les opportunités de changement ;

- Initier le changement, intégrer et rendre opérationnels les nouveaux processus de suivi ; et

- Surveiller les principaux risques.

1. FONCTION DE GESTION DES RISQUES

La responsabilité globale de la gestion des risques de FirstBank DRC incombe au Conseil d'administration. La responsabilité de la gestion journalière a été déléguée comme décrit ci-dessous. Le Conseil reçoit régulièrement des rapports sur le profil de risque de la Banque.

Afin d'assurer une gestion cohérente et prudente des risques, les responsabilités en matière de gestion des risques de la Banque ont été réparties comme suit :

- La gouvernance globale appartient au Conseil d'administration, aux comités du conseil d'administration et au comité de direction.
- L'approbation des politiques et des normes de gestion des risques en matière d'identification, de mesure, d'évaluation, de surveillance et de reporting relève de la responsabilité du conseil d'administration, aux comités du conseil d'administration et au comité de direction.
- Le cadre de gestion des risques appartient au Responsable de la Gestion des risques d'entreprise.

Le Responsable de la gestion des risques d'entreprise a la responsabilité principale de superviser la mise en œuvre de la gestion des risques à l'échelle de la Banque en tant qu'entreprise. Ses responsabilités comprennent :

- (i) Piloter le processus de mise en œuvre et d'adoption à l'échelle de la banque de la gestion des risques d'entreprise.
- (ii) Fournir une assurance au conseil d'administration sur les questions liées aux risques.
- (iii) Il est le premier président suppléant du BRCC (Comité des risques d'affaires et de la conformité), du MCC (Comité de gestion de crédit – le responsable de l'analyse et du traitement du crédit exerce la surveillance principale de ce comité) et de l'ALCO (Comité Actif & Passif).
- (iv) Assurer la mise en œuvre des politiques de sécurité de l'information et de cybersécurité approuvées par le Conseil.
- (v) Veiller à ce que les initiatives et activités en matière

d'information et de cybersécurité soient alignées sur les objectifs commerciaux.

(vi) Évaluer le niveau et l'évolution des risques importants et leurs effets sur le capital de la Banque.

(vii) Élaborer et mettre en œuvre conjointement avec les parties prenantes la stratégie de gestion des risques de la Banque.

(viii) Superviser et coordonner les départements de gestion des risques de crédit et des risques.

(ix) Exercer les pouvoirs dans le cadre du processus de gestion des risques tel qu'approuvé par le conseil d'administration.

(x) Exercer le pouvoir de gestion des risques tel qu'approuvé par le Conseil.

(xi) Assurer la cohérence entre l'appétit pour le risque de la Banque, les processus de décision commerciale, la croissance et la rentabilité.

(xii) Superviser le cadre d'analyse, de traitement et d'approbation des demandes de crédit des unités commerciales.

(xiii) Superviser le déploiement des meilleures pratiques en matière de processus de gestion des risques, de politiques de gestion des risques, de gouvernance et de plaider en matière de risques.

(xiv) Veiller à ce que le cadre de gestion des risques de la Banque soit conforme aux exigences réglementaires de temps à autre.

(xv) Assister à toutes les réunions du comité de gestion des risques et du comité du conseil.

(xvi) Diriger le processus de formulation de la stratégie de crédit et de la politique pour garantir l'alignement avec les objectifs et les buts de la Banque.

a) Sources, Niveaux d'exposition et contrôle des risques

Les principales sources de risques pour FirstBank DRC sont le crédit, le pays, le marché, la liquidité, le capital, la réputation, la stratégie, l'exploitation, la conformité, la criminalité financière, le droit, les personnes, l'information et la cyber sécurité, la technologie, les fournisseurs, les finances et la fiscalité.

Dans le cadre de l'évaluation des risques, FirstBank indiquerait le niveau de confiance qu'elle accorde aux estimations et aux hypothèses formulées concernant les niveaux de risques dans l'évaluation et l'analyse des risques. L'activité d'évaluation des risques implique différentes méthodes de classification des risques afin d'évaluer la possibilité de leur survenance et l'étendue des dommages que leur incidence pourrait causer. Les activités impliquées comprennent l'établissement de moyens de mesurer le risque (évaluation du risque) et le classement des risques en fonction du résultat de cette mesure (priorisation des risques).

Le processus d'évaluation est exécuté en tenant compte des données historiques pertinentes à l'appui des calculs et des hypothèses d'évaluation, des mesures de performance commerciale passées et des budgets à lire dans le contexte des plans actuels et futurs et des méthodologies prescrites pour l'évaluation par la Banque.

Les étapes suivantes sont entreprises dans le processus d'identification et d'évaluation des risques importants (MRIA)

:

(i) Identifier les sources des risques en examinant les produits, services, domaines d'activité et activités qui pourraient générer des expositions à des risques au sein de la Banque.

(ii) Examiner les données disponibles des unités commerciales stratégiques, des fonctions de gestion des risques et d'audit interne pour faciliter le processus MRIA.

Voici les données clés prises en compte pour remplir l'ARIM :

- a. Données de perte disponibles, par ex. cas de fraude, appels d'exceptions, etc.
- b. États financiers audités
- c. Rapports de gestion des risques
- d. Rapport de gestion des liquidités
- e. Dossier des litiges contre la Banque
- F. Rapports des examinateurs
- g. Rapports de planification stratégique

h. Rapports sur le budget national et les perspectives économiques nationales.

(iii) Effectuer une évaluation du risque en examinant la documentation existante, le cas échéant, en discutant avec les propriétaires du risque et en appliquant le jugement d'un expert.

(iii) Utiliser la matrice de notation des risques existante de la Banque pour mesurer la probabilité d'occurrence et l'ampleur de l'impact des risques afin de déterminer les notations des risques inhérents et résiduels.

(iv) Examiner les contrôles conçus pour atténuer les risques et déterminer le risque résiduel.

(v) Quantifier les risques non qualitatifs en examinant les indicateurs financiers pertinents. Dans les cas où aucune mesure financière n'est disponible, le jugement expert des propriétaires du risque est utilisé pour mesurer l'exposition au risque financier. Voici quelques-uns des indicateurs financiers utilisés pour quantifier l'exposition au risque :

- a. Des gains en danger.
- b. Actifs qui pourraient être dépréciés.
- c. Nombre d'amendes potentielles.
- d. Données historiques sur les pertes.
- e. Données de perte externe.

Dans le cadre du contrôle de gestion des risques de FirstBank, la Banque envisage divers mécanismes de contrôle pour atténuer les risques identifiés et garantir le respect du cadre de gestion des risques. Les principaux éléments sont les suivants :

(i) Responsabilités et responsabilités de gestion clairement définies, y compris la documentation pour les approbations, la fixation des limites, les délégations et les autorisations.

(ii) Contrôles des activités et des procédures pour chaque division ou département (par exemple, séparation des tâches).

(iii) Politiques pour documenter ces contrôles.

(iv) Un système de contrôle du respect des contrôles.

(v) Politiques et procédures pour traiter et résoudre les problèmes de non-conformité.

(vi) Mécanismes garantissant que tout le personnel dispose d'objectifs de performance, d'expertise et de formation appropriés en ce qui concerne les risques pertinents.

(vii) Vérification et rapprochement réguliers des transactions et des comptes ; et

(viii) Sécurité du personnel, des locaux, accès et utilisation des actifs et des dossiers de FirstBank (contrôles physiques et électroniques).

(ix) Le suivi consiste à vérifier le respect des stipulations de la politique de gestion des risques couvrant :

(x) Mise en place de l'appétit pour le risque – dimensions qualitatives et quantitatives

(xi) Identification de tous les risques importants pour garantir qu'aucun risque important ne passe inaperçu.

(xii) Mesure des risques conformément aux normes établies dans les politiques de risque respectives.

(xiii) Signalement des risques à différents niveaux.

(xiv) Le contrôle des risques implique le lancement de mesures correctives pour remédier aux écarts par rapport aux stipulations de la politique sur la base de la surveillance des risques.

Tous les contrôles possibles qui permettront de prévenir les pertes ou de réduire l'impact/la probabilité de survenance des pertes seront toujours mis en œuvre par la Banque dans le cadre de l'atténuation des risques identifiés. Des contrôles internes nouveaux/supplémentaires seront introduits pour atteindre l'objectif souhaité et devraient être approuvés par les comités de gestion des risques appropriés (MCC, ALCO, BRCC) de FirstBank.

L'audit interne et le contrôle interne examinent et garantissent périodiquement l'adéquation de la documentation des processus et effectuent des tests réguliers pour garantir l'efficacité des contrôles.

b) Tolerance et Appétit du Risque

La tolérance au risque et l'appétit tels que définis par FirstBank impliquent la mesure dans laquelle les risques devraient être acceptables pour elle dans le cadre de ses stratégies commerciales. Le processus d'appétit pour le risque vise à équilibrer les aspects positifs (amélioration considérable des rendements) et négatifs (pertes importantes) de la prise de risque.

FirstBank accepte un risque modéré dans chaque activité qu'elle entreprend pour atteindre ces objectifs stratégiques en déclarant sa volonté d'accepter des risques modérés liés à chaque facteur de valeur clé. » Les détails sur l'appétit pour le risque sont documentés dans le cadre d'appétit pour le risque de la Banque.

L'appétit pour le risque contient des mesures et des méthodes de risque qui constituent la base des décisions commerciales. Il fixe les limites qui forment un lien dynamique entre la stratégie, la définition des objectifs et la gestion des risques. La politique fournit des conseils à la direction sur les initiatives de développement commercial, permettant de prendre des mesures préventives avant que les limites ne soient dépassées.

Chaque année, l'appétit pour le risque de la Banque est examiné par la Direction des Risques et approuvé par le

Comité de Gestion, le Comité de Crédit, le Comité des Actifs et Passifs. Ensuite, il est soumis à l'approbation définitive du Conseil d'Administration pour refléter la situation actualisée du marché ou les exigences réglementaires en cas de nouvelle réglementation.

Le cadre d'appétit pour le risque de FirstBank est basé sur les principes suivants :

i. Simplicité : les limites d'appétit et les ratios sont facilement calculés au niveau de la banque et des unités commerciales.

ii. Conformité : les limites et les ratios d'appétit sont choisis parmi les ratios de risque et de performance présentant un intérêt pour les régulateurs et les actionnaires ; et

iii. Communication - nos limites et ratios d'appétit doivent être faciles à communiquer

De plus, en fixant les limites et les ratios de risque, la Banque s'assure qu'ils sont :

- Fixés à un niveau permettant de limiter la prise de risque imprudente dans le cadre de notre appétit pour le risque,
- Comparables à des pairs opérant un modèle commercial

et un environnement réglementaire similaires,

- Sur la base d'estimations de leurs impacts sur les intérêts des parties prenantes,
- Établis pour la Banque et doivent être répercutés sur toutes les unités commerciales stratégiques et ensuite jusqu'à la contrepartie, le secteur, le pays/la région, le type de garantie, le produit, etc. ; et
- Généralement exprimés par rapport à la taille totale du portefeuille, aux bénéfices, au capital, à la liquidité, à la

c) Systèmes de surveillance des risques

Procédure de surveillance ou de contrôle des risques :

Le cycle de gestion des risques de la Banque définit les six étapes suivantes :

- Établissement du contexte
- Identification des risques ;
- Analyse de risque ;
- L'évaluation des risques ;
- Traitement des risques ;
- Examen et surveillance des risques.

Le processus d'identification des risques de la Banque est essentiel et figure en tête de l'approche de gestion des risques. L'identification, l'évaluation et la gestion des risques importants de la Banque se font à l'aide du cadre de gestion des risques d'entreprise (ERM) de la Banque. En effet, nous considérons la Gestion des Risques dans la perspective de la Risk Management Association (RMA) comme la gestion méthodique de tous les risques importants d'une institution. Un risque important est une menace/un risque potentiellement important pour le succès de l'entreprise. L'ensemble de ces risques importants est autrement appelé l'univers des risques de la Banque.

Il s'agit de l'ensemble des principaux risques auxquels la Banque est exposée dans le cadre de l'exercice de ses activités commerciales pour lesquels les méthodes (langage du risque, culture du risque, approche du portefeuille, capital et compromis risque-rendement) comprennent quatre processus de base : identifier, évaluer, gérer et atténuer les risques.

Cela implique de créer une culture du risque en attribuant la responsabilité du risque, en donnant l'exemple et en incitant.

Des outils, structures et processus appropriés sont consciemment mis en place pour gérer les risques. Les principaux sont les suivants : risque de crédit, risque pays, risque de marché, risque de liquidité, risque de capital, risque stratégique, risque opérationnel, risque de conformité, criminalité financière, juridique, personnes, propriété, opérations, technologie, information et cyberrisque, fournisseur, Financier et Fiscal.

Le cadre de risque opérationnel (OR) donne des orientations concernant les éléments suivants:

- o Gouvernance d'entreprise pour la gestion de la salle d'opération.
- o Le processus d'identification et de contrôle des risques :
- o La mise en œuvre et la gestion efficace de la partie d'auto-

d) Mécanismes atténuation des risques

FirstBank fait face à tous les risques identifiés grâce à des décisions de risque efficaces afin d'éviter une nouvelle escalade de la gravité/fréquence des pertes. Le choix de la décision relative au risque devrait essentiellement dépendre de l'efficacité de la mesure à réduire la probabilité et l'impact

volatilité ou à leurs mesures pertinentes.

La gestion des risques d'entreprise permet à l'organisation de gérer de manière pragmatique l'incertitude et les risques et opportunités associés, améliorant ainsi la valeur et la rentabilité de la marque. La gestion des risques d'entreprise aide à identifier et à sélectionner parmi les réponses alternatives aux risques : évitement, réduction, transfert et acceptation des risques. Cela permet de garantir l'efficacité des rapports et le respect des lois et réglementations et d'éviter toute atteinte à la réputation de FirstBank et les conséquences qui en découlent.

évaluation des risques et des contrôles (RCSA) du cadre OR.

o La conception, l'obtention de commentaires, l'approbation et la mise en œuvre d'indicateurs clés, de l'environnement commercial et des facteurs de contrôle interne.

o Événements à risque clés.

o Contrôles clés.

Pour une identification et un traitement solides et efficaces des risques, chaque direction de la Banque dispose d'un comité des risques appelé BORG (Business Operational Risk Group) qui se réunit mensuellement.

De plus, la Banque a mis en place les comités suivants :

- ALCO (Comité Actifs & Passifs) : Il gère les actifs et passifs de la Banque et se réunit deux fois par mois.

- MCC (Comité de Crédit) : Il examine les demandes de crédit et autres demandes liées au crédit conformément à la politique de crédit de la Banque. Le MCC tient ses réunions chaque semaine.

- BRCC (Comité en charge du Business, Risque et Conformité) : il examine les risques opérationnels de la Banque et les suit pour une résolution satisfaisante. Il tient des réunions mensuelles.

- Comité de pilotage informatique

Concernant l'évaluation, la Banque utilise les approches suivantes pour mener ses activités d'évaluation des risques :

- Atelier facilité – Un atelier facilité comprenant des personnes ayant un rôle important à jouer dans le processus de gestion des risques sera organisé.

- Entretiens - Des discussions pourraient avoir lieu avec les personnes clés pour obtenir leur avis sur les catégories de risques évaluées. Cette approche est souhaitable lorsqu'il est difficile de réunir tout le personnel important dans une séance d'atelier.

- Questionnaires – Des questionnaires structurés pourraient également être distribués au personnel.

d'un risque donné ainsi que du coût et du temps impliqués dans la mise en œuvre de la mesure. La décision relative au risque comporte l'un des éléments suivants ou une combinaison qui aboutira à une mesure efficace.

La sélection de l'option la plus appropriée implique d'équilibrer les coûts de mise en œuvre de chaque option de traitement par rapport aux avantages qui en découlent. La décision en matière de risque prend en compte les valeurs et les perceptions des parties prenantes ainsi que les moyens les plus appropriés de les communiquer. La décision en matière de risque elle-même introduit de nouveaux risques qui doivent être identifiés, évalués, traités et surveillés.

Accepter le risque

La décision d'accepter un risque doit être basée sur la justification de l'analyse coûts-avantages dans laquelle le risque estimé (fréquence et gravité) pourrait être inférieur au coût de l'atténuation du risque. L'acceptation du risque résiduel doit avoir lieu au niveau du Comité de Gestion. La direction doit surveiller la gravité de ces risques chaque année et réviser sa décision en matière de risques en conséquence.

Transférer le risque

Le transfert de risque est un outil essentiel pour gérer l'exposition à des sources de risque non contrôlables. Le transfert de risque est un moyen d'échanger l'impact financier inconnu d'événements spécifiés à un tiers contre un coût financier connu. Les risques élevés qui ne peuvent être gérés par des contrôles internes pourraient être transférés principalement par les moyens suivants :

- Assurance
- Externalisation

L'appétit pour le risque de FirstBank RDC doit être pris en compte lors de la mise en œuvre du transfert de risque par le biais de l'assurance et de l'externalisation. La décision d'externaliser l'activité/le processus doit être conforme à la politique d'externalisation de FirstBank. Dans le cas où FirstBank souhaite ajuster ses exigences de capital réglementaire en raison de l'impact de l'assurance sur l'atténuation des risques ; la haute direction de la banque doit démontrer que la police d'assurance est suffisamment assimilable au capital pour fournir le coussin nécessaire.

De plus, l'établissement doit être en mesure de démontrer que le contrat serait utilisé en cas de situation de sinistre ; c'est-à-dire que la franchise ne peut pas être fixée à un niveau si élevé qu'aucune perte ne dépasserait jamais le seuil de franchise.

Eviter les risques

Dans le cas où l'analyse coût-bénéfice prouve que la marge bénéficiaire est inférieure au coût du risque compte tenu de tous les types de risques, FirstBank choisit d'éviter ces risques. Cependant, la décision d'interrompre l'activité ou même de ne pas l'introduire doit être approuvée par le comité de gestion concerné (MANCO, MCC, ALCO, BRCC) en tenant également compte des objectifs stratégiques.

e) Grands risques et gestion des limites

L'approche de FirstBank DRC en matière de risques importants et de plafonds d'exposition globaux est définie en termes de marchés cibles et de critères d'acceptation des risques..

Directives du marché cible:

- (i) Industrie ou entreprise
- (ii) Localisation/géographie
- (iii) Taille de l'emprunteur/client
- (iv) Profil financier
- (v) Notation du risque
- (vi) Antécédents, expérience et profil de compétences de la direction

Lignes directrices sur les critères d'acceptation des risques:

- (i) Formes d'extension de crédit
- (ii) Prix ou retours
- (iii) Engagements et documentation
- (iv) Teneur
- (v) Sécurité

Les grands risques et la gestion des limites de la Banque concernent le recouvrement de crédits présentant des caractéristiques de risque communes, ou lorsque les évolutions économiques ou de marché ont un impact similaire sur un groupe de crédits, un secteur, un débiteur, une région, un pays ou une garantie. Elle se définit également par l'agrégation des crédits en partageant d'autres dimensions telles que : la dépendance à l'égard de variables économiques (par exemple les prix du pétrole, les niveaux des taux d'intérêt, le taux de dépenses des consommateurs) ; ou en termes d'une dimension particulièrement importante pour une entreprise particulière.

Pour FirstBank DRC, les risques importants et la concentration des risques ne se limitent pas au regroupement des expositions sur un emprunteur, des parties liées et/ou des filiales.

La Banque dispose d'une politique d'appétit pour le risque de crédit/d'un plan de portefeuille définissant le seuil de risque, sujet à un examen annuel et aux modifications nécessaires par le conseil d'administration sur recommandation du comité de gestion du crédit.

Tests de résistance

Les tests de résistance de FirstBank DRC sont une technique de gestion des risques utilisée pour évaluer les effets potentiels d'un événement spécifique et/ou d'un mouvement d'un ensemble de variables sur la situation financière de l'institution. Elle s'appuie sur des événements exceptionnels mais plausibles. Il s'agit d'évaluer l'impact de changements simultanés de facteurs de risque importants sur les bénéfices et le capital de la Banque.

Les méthodes actuelles de mesure des risques estiment les risques uniquement dans des conditions normales. Le capital ainsi calculé ne reflète que les pertes inattendues captées dans des conditions normales. Afin de maintenir un capital adéquat pour tout type d'éventualité, la Banque soumet le portefeuille/les positions à des conditions extrêmes mais plausibles et calcule le capital pour de tels scénarios.

Objectifs des tests de résistance

- Fournir un moyen d'estimer les expositions de FirstBank DRC SA dans des conditions de tension et lui permettre de développer ou de choisir des stratégies appropriées pour atténuer ces risques (par exemple, restructuration des positions et élaboration de plans d'urgence appropriés) ;
- Améliorer la compréhension par FirstBank DRC SA de son profil de risque et faciliter le suivi des changements de ce profil au fil du temps ;
- Permettre au Conseil d'administration et à la haute direction de déterminer si les expositions de la Banque correspondent à son appétit pour le risque ;

- Compléter l'utilisation de mesures statistiques du risque (par exemple, des modèles de valeur en risque) qui reposent principalement sur des données et des hypothèses historiques.
- Évaluer la capacité de la Banque à résister aux situations de crise en termes de solvabilité, de rentabilité et d'adéquation des fonds propres.

Les techniques de tests de résistance sont principalement classées en fonction du nombre de facteurs de risque stressés ;

(i) Tests de sensibilité – ces tests mesurent l'impact d'un facteur de risque sur la position/le portefeuille.

(ii) Analyse de scénario – Ceci mesure l'impact de la variation de la valeur de la position/du portefeuille en raison de la modification de plusieurs facteurs de risque. L'analyse des scénarios peut être davantage basée sur les types de scénarios sélectionnés, à savoir ;

(iii) Scénario de stress simple ;

(iv) Scénarios basés sur des observations historiques ;

(v) Scénarios standardisés ;

(vi) Scénarios spécifiques au portefeuille

Ces stress tests ont toujours deux effets sur la situation

du capital de la Banque. Premièrement, cela réduit les actifs pondérés en fonction des risques (RWA) et donc les exigences de fonds propres des piliers I et II. Deuxièmement, cela diminue les profits et donc la disponibilité du capital. Ces deux effets agissent dans des directions opposées sur l'adéquation du capital. Étant donné que les prêts constituent une part importante des actifs pondérés en fonction du risque de crédit, nous pouvons supposer que la baisse des niveaux de prêts entraîne une baisse équivalente des exigences de fonds propres du premier pilier pour risque de crédit. Étant donné que le pilier II est calculé en pourcentage du pilier I, il affichera des niveaux proportionnellement inférieurs.

Les revenus d'intérêts diminueront également, ce qui entraînera une réduction des bénéfices non distribués, mais la baisse sera légèrement amortie par une réduction des exigences de capital du premier pilier pour risque opérationnel puisque l'approche standard pour calculer l'exigence de capital pour risque opérationnel est fonction du revenu brut de l'entreprise. Banque. La diminution du revenu net d'intérêts (NII) se traduira également par une réduction des charges fiscales pour la Banque.

Les tests présentés dans le tableau ci-dessous ont été conçus pour se concentrer sur les effets possibles de diverses conditions commerciales, de marché et économiques sur les bénéfices et les exigences de capital de la Banque et ont été menés selon trois scénarios : faible, moyen et élevé, qui concernent la probabilité d'occurrence, niveau de risque et importance de l'impact associé, si nécessaire.

S/N	Test	Low	Medium	High	Comments
1	Une croissance lente de l'activité	✓	✓	✓	Le test a été réalisé dans les 3 catégories, car une croissance lente du volume d'affaires prévu peut se produire à des degrés divers au cours de l'horizon de planification.
2	Augmentation des prêts douteux	✓	✓	✓	S'applique aux trois catégories, car l'augmentation des charges pour dépréciation des prêts peut se cristalliser à des degrés divers au cours de l'horizon de planification.
3	Érosion des marges d'intérêt	✓	✓	✓	S'applique aux trois catégories, car l'érosion de la marge d'intérêt peut se produire à des degrés divers.
4	Attrition des frais	✓	✓	✓	S'applique aux trois catégories, car l'érosion de la marge d'intérêt peut se produire à des degrés divers.
5	Augmentation des coûts d'exploitation	✓	✓	✓	La sous-estimation des coûts de fonctionnement de la Banque dans l'horizon de planification a été testée à différents niveaux dans les 3 catégories.
6	Manque de liquidité	✓	✓	✓	La distorsion de la position de liquidité de la Banque, à des degrés divers, a été testée dans les 3 catégories.
7	Ralentissement macroéconomique			✓	Les hypothèses de ce test, qui est une combinaison des 3 tests précédents (1, 2 et 5), ont été évaluées uniquement dans le cas élevé, compte tenu de la probabilité d'occurrence et des effets indésirables associés.

Les tests de résistance du marché et de liquidité de FirstBank DRC SA visent à renforcer la capacité de la Banque à survivre aux risques mineurs (risques inattendus) associés aux risques de marché et de liquidité et à soutenir l'évaluation de la vulnérabilité de la Banque à des conditions de marché extrêmes mais plausibles.

Le guide des tests de résistance sert de base à des tests de résistance efficaces sur le marché et la liquidité, tandis que les résultats obtenus lors des tests de résistance sur la liquidité constituent la base de l'élaboration d'un plan de financement d'urgence (CFP).

Le guide des tests de résistance adopte les meilleures pratiques internationales et s'inspire en substance du document de Bâle sur les « principes de tests de résistance de liquidité solides » et des documents de travail du FMI sur des tests de résistance efficaces, en gardant à l'esprit les défis liés à la mise en œuvre de ces pratiques mondiales en RDC. Le guide prend également en compte les différences

entre les environnements bancaires et les structures socio-économiques, en notant les événements locaux probables qui pourraient affecter les pratiques de gestion des risques de marché et de liquidité.

Le risque de liquidité fait référence au risque de FirstBank DRC SA de perdre des bénéfices et du capital en raison de son incapacité à honorer ses obligations en temps opportun lorsqu'elles arrivent à échéance sans encourir de coûts importants. Le risque de liquidité est classé en deux types de risques :

- Le risque de liquidité de financement apparaît lorsque la Banque ne peut remplir ses obligations en raison d'une incapacité à obtenir de nouveaux financements.
- Le risque de liquidité du marché apparaît lorsque la Banque est incapable de vendre ou de réaliser des actifs spécifiques sans pertes de prix significatives.

f Approche de FirstBank DRC SA en matière de tests de résistance

Approche de FirstBank DRC SA en matière de tests de résistance

Le Département de gestion des risques de marché et de liquidité (MLRMD) examine au moins une fois par trimestre ou en fonction des besoins les résultats des tests de résistance de la Banque, y compris les mesures à prendre en réponse aux résultats générés, et en discute lors d'une session ALCO. L'ALCO peut également demander à MLRMD d'effectuer des tests de résistance supplémentaires sur les positions où le risque est considéré comme important.

Etapes clés des tests de résistance aux risques de marché

Le MLRMD doit suivre les étapes ci-dessous lors des tests de résistance périodiques sur le risque de marché ;

- Examiner la nature des portefeuilles de négociation du Trésor ainsi que l'environnement externe dans lequel il opère en vue d'établir une liste de facteurs de risque majeurs qui devraient être testés dans des scénarios de stress ;
- Concevoir les stress tests appropriés aux portefeuilles de trading, y compris la spécification des événements et scénarios de stress probables ;
- Documenter les hypothèses qui sous-tendent les tests de résistance et la manière dont elles sont dérivées (par exemple, les hypothèses sur les mouvements des taux d'intérêt) ;
- Déterminer les procédures de stress tests (par exemple la fréquence des stress tests et la désignation des responsabilités) ;
- Réaliser les tests de résistance trimestriellement ou chaque fois que surviennent des événements importants tels que des changements importants dans le marché, la stratégie de la Banque ou la composition du portefeuille de la Banque ;
- Les résultats des tests de résistance seront analysés pour identifier les vulnérabilités et les risques potentiels.
- Signaler les résultats des tests de résistance à l'ALCO ;
- Déterminer les mesures correctives appropriées à prendre pour faire face aux risques potentiels identifiés lors des tests de résistance ;
- Fournir au Conseil d'administration, le cas échéant, un rapport de synthèse sur les résultats des tests de résistance et les mesures correctives prises, le cas échéant ; et
- Réévaluer semestriellement la pertinence des stress tests, y compris la validité des hypothèses utilisées, à la lumière

de l'évolution des caractéristiques du portefeuille ou de l'environnement externe.

Etapes clés des tests de résistance sur le risque de liquidité

Le MLRMD doit suivre les étapes énumérées ci-dessous lors de tests périodiques de résistance au risque de liquidité ;

- Identifier les facteurs ou événements qui déclenchent une tension de liquidité
- Articuler les hypothèses de stress
- Définir les paramètres de flux de trésorerie accélérés applicables pendant le stress
- Tester et répondre aux exigences de liquidité de stress

Autres facteurs à considérer :

Une attention particulière doit être portée aux points suivants ;

- La complexité et le niveau de risques des activités de trésorerie ;
- Le caractère approprié des hypothèses utilisées dans les stress tests ;
- La capacité du capital et des bénéfices de la Banque à absorber les pertes potentielles dans des situations de tensions ;
- L'adéquation des politiques de gestion des risques de marché et des procédures de tests de résistance ;
- Le caractère approprié du niveau d'exposition au risque de la Banque par rapport à ses objectifs déclarés et à sa tolérance au risque ;
- L'adéquation des plans d'urgence de la Banque quant aux mesures à prendre en cas de survenance d'un scénario de crise particulier ;
- Le niveau de surveillance exercé par le Comité des Risques du Conseil d'Administration sur la procédure de stress tests et les résultats générés ; et
- L'adéquation de l'examen et de l'audit interne de la Banque de ses procédures de tests de résistance

Examen de Surveillance

- La supervision des pratiques de tests de résistance au sein de la Banque est une tâche primordiale de l'ALCO.

ii. Une revue annuelle d'audit interne du processus de stress tests sera réalisée par la Direction de l'Audit Interne. L'auditeur interne est censé vérifier :

- La conformité du MLRMD aux divers examens et mises à jour réguliers, comme l'exigent les lignes directrices sur les tests de résistance ;
- Utilisation de méthodologies efficaces et appropriées par MLRMD lors de l'évaluation des expositions aux risques de marché et de liquidité de la Banque via des techniques de tests de résistance ; et
- Respect strict de la documentation requise et de la divulgation des tests de résistance.

Hypothèses générales de stress de liquidité

Les lignes directrices en matière de stress de liquidité ont été élaborées sur la base des hypothèses ci-dessous ; des changements importants dans ces hypothèses nécessitent une modification de cette ligne directrice en partie ou en totalité.

i. La gestion générale de la liquidité du marché est une fonction principale de la BCC et à tout moment (en particulier dans des conditions de tension à l'échelle du marché), la BCC devrait ou pourrait continuer à fonctionner normalement (pour remplir son rôle de prêteur en dernier ressort).

ii. FirstBank DRC SA doit être traitée comme une institution financière d'importance systématique (SIFI), conformément aux critères recommandés par le FMI pour la classification des SIFI, qui incluent la taille, l'interconnexion et le manque de

substituabilité. Nous avons pris en compte la part de marché de la Banque, l'ampleur des investissements nets positifs sur le marché interbancaire et son rôle dans l'économie générale pour que cette hypothèse soit vérifiée.

iii. À l'instar de sa structure actuelle, la Banque continuera d'adopter un modèle bancaire à faible coût dominé par la clientèle de détail. Un changement de modèle nécessitera une révision exhaustive de cette politique.

iv. Les marchés financiers sont ouverts aux affaires et opérationnels.

v. Les tests de résistance de la Banque seront effectués sur une période de 30 et 90 jours calendaires sur la base des flux de trésorerie cumulés. La survie de la Banque est particulièrement critique dans les premiers jours d'une crise de liquidité. Les 30 et 90 jours calendaires prennent également en compte les structures de communication internes nécessaires pour transmettre les informations nécessaires aux parties prenantes, en particulier aux clients (clients de détail diversifiés), avant que le stress ne soit réduit et que les affaires ne reviennent à leur statut habituel.

vi. L'avènement des services bancaires électroniques et l'accès aux espèces pendant les jours non ouvrables (via des distributeurs automatiques de billets et d'autres moyens de paiement) encouragent la Banque à inclure ces jours dans l'horizon temporel à prendre en compte pour les tests de résistance de liquidité.

g) Plan de continuité des activités

Cette politique de gestion de la continuité des activités s'appuie sur les normes définies dans la norme ISO22301 : 2019. Chaque partie du système a été préparée pour répondre à la fois à cette norme et aux normes reconnues en matière de gouvernance d'entreprise. Même si la portée du système de gestion de la continuité des activités (BCMS) englobera à terme l'ensemble de l'organisation, cela se déroulera par phases sur une période donnée.

La gestion de la continuité des activités est un processus de gestion holistique qui identifie les menaces potentielles pouvant avoir un impact sur l'organisation. Il fournit un cadre pour renforcer la résilience et la capacité d'une réponse efficace qui protège les intérêts de l'organisation et de ses parties prenantes en cas de catastrophe ou de problème de continuité des activités.

L'objectif du plan de continuité des activités et de gestion des incidents est de préparer les employés de FirstBank DRC et ses fournisseurs critiques en cas de pannes de service prolongées causées par des facteurs indépendants de notre volonté (par exemple, catastrophes naturelles, événements d'origine humaine) et de restaurer les services à la plus large mesure possible dans un délai minimum.

Tous les employés de FirstBank DRC doivent mettre en œuvre des mesures préventives autant que possible pour minimiser les pannes opérationnelles et se rétablir le plus rapidement possible en cas de panne.

Le plan identifie les vulnérabilités et recommande les mesures nécessaires pour éviter des interruptions de service prolongées. Il s'agit d'un plan qui englobe tous les processus critiques et relations contractuelles de FirstBank DRC.

Le système de gestion de la continuité des activités a les objectifs suivants :

- Assurer la continuité du service en cas d'interruption des activités, en garantissant que les services clés reprennent

dans les délais convenus (niveau de risque acceptable), comme documenté dans le plan de continuité des activités.

- Veiller à ce que les exigences légales et réglementaires et les obligations contractuelles soient prises en compte dans la mise en œuvre du système de gestion de la continuité des activités (BCMS).

- Gérer efficacement tout incident susceptible de provoquer une perturbation des activités et garantir que les intérêts de toutes les parties prenantes (régulateurs, fournisseurs, médias, services de transport, employés, clients, actionnaires, communauté d'investisseurs, services d'urgence, etc.) sont respectés.

Le BCM analyse toutes les fonctions de FirstBank – cela a été fondamental pour développer une approche de continuité des activités basée sur les risques. L'approche se concentre sur la capacité de FirstBank à continuer à exploiter les processus critiques et à remplir ses obligations statutaires et légales envers les parties prenantes en cas d'incident.

L'analyse a pris en compte deux scénarios d'incidents différents :

Type A' – nécessité de déménager l'entreprise en raison d'un incident (par exemple, catastrophe naturelle, etc.) affectant un bâtiment critique (par exemple, siège social).

Type B' – Incident affectant une partie d'un bâtiment critique (par exemple, incendie dans le centre de données).

Dans le cas d'un scénario de type A, nous déménagerions vers notre site de récupération et continuerions nos opérations à partir de là. Cependant, il existe également un CENTRE DE COMMANDEMENT DES INCIDENTS dans la salle informatique au 4e étage du siège social. Il peut accueillir jusqu'à 12 personnes et permettrait au personnel de travailler ensemble dans une zone définie pour faciliter la réponse à un

(incident de type B).

Les cartes du personnel de la Banque sont classées en 3 groupes en fonction de la manière de réagir une fois le plan de continuité des activités activé :

- Vert : le personnel peut rester chez lui en cas d'activation de BCM.

- Ambre : le personnel doit être en attente.
- Rouge : personnel chargé de gérer le PCA lorsqu'il est activé.

Les exercices et tests BCP dans FirstBank doivent être effectués comme suit :

Test	Fréquence
Exercice d'incendie/d'évacuation	Semestrielle
Vérification documentaire du PCA	Trimestrielle
Test de l'arbre d'appels départemental et examen du document PCA	Trimestrielle
Test de zone de récupération de travail	Semestrielle

h. Processus de Gestion des Risques

La cellule de gestion de crise de la Banque est bien implantée. Les rôles et responsabilités de chaque membre sont clairement définis, et la communication circule auprès des participants lors de la préparation des exercices de crise ou en cas de mobilisation et de déclenchement de la cellule de crise.

Des impacts majeurs sur le fonctionnement normal de la Banque ont un impact négatif sur la continuité de ses activités. Le Directeur du Département Risques Opérationnels joue le rôle de « Coordinateur BCM ».

La structure de réponse aux incidents est hiérarchisée comme suit:

1. Equipe Or (Stratégique) 
 - a. Équipe de gestion des incidents
2. Equipe Argent (tactique) 
 - a. Equipe de gestion de la continuité des activités
3. Equipe Bronze (Opérationnelle) 
 - b. Equipe de reprise après sinistre informatique
 - c. Equipes départementales de rétablissement
 - d. Equipe d'évaluation des dommages
 - e. Equipe de communication

Le système de gestion de crise est activé dès la survenance

d'un événement inattendu et avec ses conséquences.

FirstBank DRC garantit les éléments suivants dans le renforcement de la résilience opérationnelle des données de la Banque

- Élaborer une stratégie de résilience opérationnelle approuvée par le conseil d'administration pour façonner la stratégie future de l'organisation.
- Établir des niveaux de tolérance de résilience opérationnelle et d'appétit pour le risque.
- Mener une évaluation de maturité sur la manière dont la résilience opérationnelle est intégrée aux opérations commerciales.
- Identifier les lacunes de contrôle et les points de défaillance et élaborer des plans de remédiation.
- Effectuer une analyse d'impact sur l'entreprise (BIA) pour déterminer les activités/services commerciaux critiques, les dépendances, les interdépendances, les objectifs de temps de récupération (RTO), la panne maximale acceptable (MAO), etc.
- Effectuer régulièrement des tests de résilience opérationnelle améliorés.
- Développer les compétences et capacités de résilience opérationnelle dans les programmes de développement de la gestion.

i. Plan de Reprise des Activités

Deux fois par an, la Banque réalise des tests de basculement basés sur le calendrier informatique afin d'assurer et de vérifier la continuité du système de la Banque. Un comité de continuité d'activité est responsable de la mise en œuvre et du maintien opérationnel des plans et des tests.

La mise en place d'un plan de relance facilite le retour à la normale après une crise ou un événement perturbateur majeur. La stratégie de rétablissement est adaptée à la nature de la catastrophe. Elle peut être directe avec un retour à l'état initial dès l'annonce de la sortie de crise par le président de la cellule de crise, ou progressive avec un retour séquentiel en fonction du type d'activités déployées pendant la période de crise.

Le processus de reprise d'activité s'articule autour des points suivants:

1. Objectif de valorisation des activités :
2. Organisation et mobilisation des ressources :
3. Définition des activités, des personnes de contact, des responsabilités et des attributions :
4. Sauvegarde des informations critiques :

j) Gestion des risques opérationnels

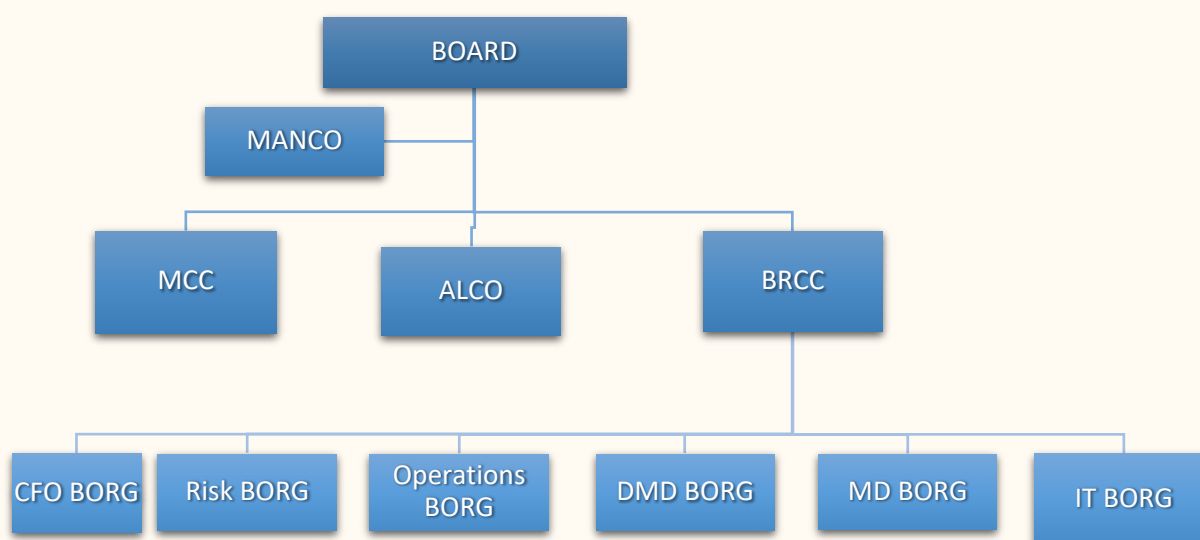
FirstBank adopte la définition du risque opérationnel de l'Accord de Bâle II ; c'est-à-dire « le risque de perte résultant de processus, de personnes et de systèmes internes inadéquats ou défectueux ou d'événements externes ». Cette définition inclut le risque juridique mais exclut le risque stratégique et de réputation.

L'approche de FirstBank en matière de gestion des risques repose sur des processus de gouvernance bien établis. Elle repose à la fois sur la responsabilité individuelle et sur une surveillance collective, soutenues par une remontée d'information et un reporting complets. Cette approche équilibre une surveillance étroite de l'entreprise au niveau de la Banque – qui commence par une participation proactive du Directeur général et de l'équipe de direction de la Banque à toutes les questions de risque – avec des structures indépendantes de gestion des risques au sein de la Banque et des BU et SBU concernées.

La politique du risque opérationnel définit la manière dont le risque opérationnel est géré au sein de la FirstBank DRC. Comme toutes les institutions financières, la FirstBank est exposée à un certain nombre de risques non financiers. Les attentes réglementaires et la conviction de la banque qu'une saine gestion des risques est le fondement d'une institution financière durable obligent à adopter un cadre de gestion des risques solide pour permettre à l'institution de gérer les risques opérationnels.

Conformément au cadre de gestion des risques et aux meilleures pratiques de Bâle II, le risque opérationnel au sein de la FirstBank DRC est composé des types de risques suivants : risque opérationnel, risque juridique, risque de conformité réglementaire, risque de criminalité financière, risque humain, risque matériel, risque technologique, risque fournisseur, risque financier et risque

Structure du risque opérationnel de la FIRSTBANK



Chez FirstBank DRC, chaque département est responsable des risques opérationnels. Il existe un UORM (Unit Operational Risk Manager) dédié au département concerné. Il prépare les KRI et les CRSA. Et tous les autres rapports concernant le risque opérationnel. L'UORM rapporte au BORM (Business Operational Risk Manager) de la direction qui gère le BORG (Business Operational Risk Group).

La stratégie de gestion des risques de FirstBank continue de stimuler la culture de propriété des risques et l'intégration de pratiques saines de gestion des risques dans l'ensemble de la Banque, telles que :

- Utilisation d'outils de gestion des risques opérationnels

tels que KRI et CRSA par diverses parties prenantes.

- Résolution des problèmes soulevés lors des réunions du BRCC (fermeture rapide des exceptions ouvertes).
- Gestion du retournement de revenus.
- Gestion des temps d'arrêt du système.
- Amélioration de la sensibilisation aux risques opérationnels et formations destinées aux diverses parties prenantes de l'entreprise.

k) Gestion du risque de crédit

Le manuel de politique de crédit de FirstBank DRC est le principal document de référence pour la création et la gestion des expositions au risque de crédit dans FirstBank DRC. Le manuel décrit le cadre général des politiques et procédures de gestion du risque de crédit au sein de la Banque et intègre des dispositions relatives au marketing, à l'analyse des risques, à l'approbation, à l'administration, au suivi et au reporting des expositions aux risques. Le Manuel de Politique de Crédit est conçu pour :

- (i) Standardiser les politiques de crédit de la Banque.
- (ii) Donner aux employés des orientations claires et cohérentes pour la création d'expositions au risque de crédit et pour tous les actifs créant des unités commerciales.
- (iii) Fournir un guide et un cadre complets pour la création et la gestion des actifs à risque.

- (iv) Assurer une identification rapide des crédits problématiques et une gestion prudente de la baisse de la qualité du crédit.
- (v) Décrire les exigences en matière d'administration et de déclaration des expositions individuelles et du portefeuille global d'actifs à risque ; et
- (vi) Fournir un cadre pour le maintien continu des politiques et processus de gestion des risques de la Banque.

Il est prévu que les politiques de gestion du risque de crédit soient revues de manière continue pour garantir que l'approche globale de création et de gestion des actifs à risque reste pertinente et adaptée aux changements de l'environnement et aux stratégies d'entreprise et des unités opérationnelles de

la Banque.

Les politiques de gestion du risque de crédit de FirstBank DRC existent pour soutenir les stratégies commerciales et pour garantir la réalisation des buts d'entreprise et des objectifs commerciaux globaux de la Banque. Les objectifs commerciaux de la Banque sont implicites : la réactivité aux exigences des clients et la satisfaction optimale des clients tout en maintenant un portefeuille d'actifs à risque solide.

Les politiques de gestion du risque de crédit jouent un rôle essentiel en garantissant le maintien d'un équilibre prudent entre risque et récompense. Les politiques de gestion du risque de crédit de FirstBank DRC comprennent les éléments suivants :

Stratégies	Articulation claire des critères de gestion pour la prise de décision afin de fournir des lignes directrices pour un comportement approprié.
Normes	Critères de performance et résultats et résultats attendus par rapport auxquels les actions, décisions et résultats obtenus seront comparés pour vérifier leur conformité aux politiques et objectifs articulés..
Procédures	Description des activités et tâches spécifiques en matière de création et de gestion d'actifs à risque.

La philosophie du risque de la Banque, partagée par le Conseil d'administration et les membres de la haute direction et transmise à tous les employés, est un guide pour décider du type de crédit à financer et du type de client avec lequel traiter, en fonction non seulement de l'appétit pour le risque de la Banque et son rendement, mais aussi ses valeurs d'entreprise, son point de vue éthique et la réputation qu'elle recherche dans l'industrie.

La Banque doit:

- (i) Gérer délibérément son portefeuille d'actifs à risque pour garantir que le risque de concentration excessive dans un secteur, un secteur ou un débiteur soit minimisé, ainsi que garantir la flexibilité et la liquidité du portefeuille.
- (ii) Veiller à ce que l'exposition à tout secteur ou client soit déterminée par les directives réglementaires, les politiques internes clairement définies, la capacité de service de la dette et les directives de gestion du bilan.
- (iii) Accorder du crédit uniquement à des clients appropriés et bien identifiés et jamais en cas de doute quant à leurs normes et antécédents éthiques.
- (iv) N'accordez jamais de crédit lorsque la source du remboursement est inconnue ou spéculative, et lorsque l'objet du prêt est inconnu.
- (v) Ne prenez jamais de risque de crédit lorsque la capacité du client à respecter ses obligations repose sur la prévision des événements la plus optimiste. Les considérations de risque auront toujours la priorité sur les considérations

commerciales et de profit.

- (vi) Veiller à ce que la principale source de remboursement de tous les crédits provienne d'un flux de trésorerie identifiable provenant des opérations commerciales normales de la contrepartie ou d'autres arrangements financiers. La réalisation de la sécurité restera une option de repli.
- (vii) Adopter un modèle de tarification qui reflète les variations du profil de risque des différents crédits afin de garantir que les risques plus élevés sont compensés par des rendements plus élevés.
- (viii) Veiller à ce que les produits destinés à être vendus sur le marché de détail soient soutenus par des programmes de produits approuvés.
- (ix) Éviter toutes les situations de conflit d'intérêts et signaler tous les crédits liés aux initiés aux organismes appropriés.
- (x) S'assurer qu'il y a des conséquences en cas de non-respect des politiques de crédit

Le cadre de gestion intégrée des risques de FirstBank DRC est composé de cinq modules distincts pour la création proactive et la gestion délibérée des expositions aux risques au sein de la Banque. Chaque module représente un élément essentiel du cadre de gestion des risques de FirstBank DRC pour créer et maintenir un environnement de risque approprié au sein de la Banque afin de maximiser le rendement des actifs à risque avec une perte minimale.

PORTFOLIO MANAGEMENT	EXPOSURE DEVELOPMENT & CREATION	EXPOSURE MANAGEMENT	DILINQUENCY MANAGEMENT/LOAN WORKOUT	CREDIT RECOVERY
Credit Policy	Customer screening/ selection	Credit Collateral Management	Delinquency identification	Recoveries and credit write back
Portfolio Mix	Credit analysis	Facility performance monitoring	Delinquency management	Interest and charge waivers
Target Market definition and Risk acceptance criteria	Risk triggered review and approval	Credit quality classification	Credit facility restructuring	Bad-debt to write-off
Credit Risk transformation and Process improvement	Control credit availment	Credit Risk Portfolio reporting	Loan loss provision	Bad-debt charged-off

CLASSIFICATION ET PROVISIONNEMENT DES RISQUES DE CRÉDIT

Lors de la classification et du provisionnement des expositions de crédit, la Banque applique au moins les règles prévues à l'Instruction 16, modification 3 du BCC. Chaque exposition de crédit est soigneusement classée puis provisionnée conformément aux directives prudentielles réglementaires.

Les taux de classement et de provisionnement en application en référence aux Instructions de la Banque Centrale du Congo sont les suivants:

CATEGORIE	JOURS DE RETARD	TAUX DE PROVISION
PERFORMANT	0	1%
A SURVEILLER	Moins de 90 jours	3%
SOUS-NORME	Entre 90 et 180 jours	20%
DOUTEUX	Plus de 180 jours	50%
PERTE	Plus de 365 jours	100%

Pour le classement selon IFRS 9 et la charge de dépréciation, la Banque applique la méthodologie des pertes de crédit attendues de la Banque qui couvre les éléments suivants.

- (i) Évaluation de l'augmentation significative du risque de crédit/critères de transfert
- (ii) Estimation des données clés du modèle telles que la probabilité de défaut (PD), la perte en cas de défaut (LGD) et l'exposition en cas de défaut (EAD)
- (iii) Détermination des informations prospectives (FLI)
–
- (iv) Estimation des poids de probabilité ECL –
- (v) Calcul ECL

Les montants attendus des pertes sur créances correspondent à la moyenne pondérée des pertes sur créances, le risque respectif de défaut survenant servant de pondération. Les pertes sur créances sont une mesure de tous les déficits de trésorerie (c'est-à-dire la différence entre tous les flux de trésorerie contractuels qui sont dus à une entité conformément au contrat et tous les flux de trésorerie que l'entité s'attend à recevoir) actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine. Le montant des ECL comptabilisés en provision pour pertes dépend de l'ampleur de la détérioration du crédit depuis la comptabilisation initiale.

Critères de guérison

Une exposition passera de l'étape 2 à l'étape 1 où une période probatoire de 90 jours est respectée sous réserve que tous les paiements soient à jour et que le client démontre sa capacité à maintenir ses remboursements futurs.

Une exposition passera de l'étape 3 à l'étape 2 où une période probatoire de 90 jours est respectée et où il y a une cohérence dans le remboursement des obligations au fur et à mesure de leur échéance..

Politique sur la réfutation

Les comptes qui remplissent les conditions requises pour passer aux étapes 2 ou 3 en utilisant les critères du filet de sécurité peuvent être réfutés sur la base d'informations prospectives raisonnables et justifiables, documentées et approuvées aux niveaux appropriés.

Raisons de la réfutation

Des informations prospectives raisonnables et justifiables pourraient être fondées sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs. Ces facteurs ne nuisent pas à la capacité du débiteur à remplir ou à satisfaire à ses obligations, mais ont un impact sur le calendrier des flux de trésorerie. À ce titre,

les facilités de cette catégorie ne sont pas qualifiées de dépréciées.

Les facteurs pris en compte incluent les facteurs sous-énumérés mais non exhaustifs.

- Retard de paiement de la part de l'acheteur ou des donneurs d'ordre qui est atténué par la mise en place d'une garantie bancaire ou souveraine adéquate.
- Baisse des prix des matières premières (par exemple prix du cuivre/cobalt/pétrole) qui a eu un impact sur les revenus attendus du pétrole et du gaz et des secteurs connexes.
- Des politiques gouvernementales incohérentes qui ont un impact sur les indices basés sur le marché tels que le taux de change/l'offre, le taux d'intérêt, etc.
- L'environnement économique difficile qui a un impact sur la production des entreprises et la structure des installations, par ex. baisse du PIB, augmentation du taux d'inflation, etc.
- Perturbations causées par les actions des insurgés perturbant les activités minières.
- Comptes couverts contre les risques inhérents tels que les fluctuations des taux de change, le prix des matières premières, etc.

Les raisons mises en évidence sont traitées par la mise en place de dispositifs de restructuration visant à réaligner les flux de trésorerie avec les réalités économiques.

Défaut de crédit:

En général, une entité appliquerait une définition du défaut qui est cohérente avec la définition utilisée à des fins de gestion interne du risque de crédit pour l'instrument financier concerné. La définition du « défaut » par la Banque est conforme aux dispositions des lignes directrices prudentielles de la BCC.

Gouvernance et contrôle

Le département de gestion des risques sera responsable du développement et de la maintenance des modèles de provisions pour pertes sur prêts et estimera les provisions mensuelles requises en vertu des normes IFRS et des directives prudentielles.

Les paramètres du modèle (PD/LGD) doivent être soumis à un examen et un étalonnage périodiques.

La Direction des Risques informe mensuellement la Direction du Contrôle Financier des réserves qui doivent être conservées en SCR.

La méthodologie IFRS des pertes sur prêts sera maintenue par le département de gestion des risques et fera l'objet d'un examen annuel qui doit être approuvé par le Comité des Risques du Conseil d'Administration et ratifié par le Conseil

d'administration.

I) Gestion du risque de crédit

L'objectif global de FirstBank DRC Market & Liquidity Risk Management vise à améliorer la rentabilité tout en contrôlant et en limitant les différents risques (risque de taux d'intérêt, risque de change, risque de liquidité, risque de concentration, etc.) inhérents aux opérations commerciales de la Banque et en respectant la réglementation bancaire.

La gestion des risques de marché et de liquidité de la Banque surveille en permanence les positions existantes de la Banque, évaluant en quoi celles-ci diffèrent de la position souhaitée et entreprenant des transactions, y compris des programmes de couverture, pour amener la Banque vers la position souhaitée. Les responsabilités du département de gestion des risques de marché et de liquidité comprennent :

- (i) Examiner et recommander les politiques ALM et de gestion des risques de marché au Conseil d'administration pour approbation ;
- (ii) Surveillance des politiques en matière de risques de

liquidité, de taux d'intérêt, de change et d'actions ;

(iii) Approbation de la stratégie de risque sur les marchés monétaires, des changes et des capitaux ;

(iv) Surveillance de la liquidité, de l'asymétrie des actifs et des passifs, des prix et des taux d'intérêt ;

(v) Développement de politiques, procédures, outils et systèmes pour identifier, mesurer, contrôler et signaler les risques de marché ;

(vi) évaluer le risque de marché inhérent aux nouveaux produits ;

(vii) Assurer le respect des exigences légales et réglementaires ;

(viii) Fixation de limites pour la position, la concentration, la devise, les transactions, l'écart, le portefeuille total et la contrepartie ;

(ix) Désignation des concessionnaires ;

(x) Gestion du bilan

m) Sécurité de l'Information

La banque a mis en place une Politique de Sécurité de l'Information et de la Cybersécurité essentielle pour le Système de Gestion de la Sécurité de l'Information (SGSI) de FirstBank DRC. Le SGSI est conçu pour se conformer aux obligations légales et réglementaires, y compris la norme ISO27001 sur la sécurité de l'information et le PCIDSS, et pour protéger les informations contre l'accès, l'utilisation, la perturbation, la modification ou la destruction non autorisés.

1. Sensibilisation et responsabilités :

FirstBank DRC a mis en place un programme de sensibilisation à la sécurité pour former le personnel et les partenaires. Le Responsable de la Sécurité de l'Information supervise ce programme et veille à la conformité.

2. Sécurité des données :

La banque protège les données sensibles, notamment celles des cartes de paiement, en restreignant l'accès et en appliquant des politiques de sécurité. La banque a mis en place diverses politiques, y compris la politique des actifs informatiques, la politique de classification de l'information, et la politique de sécurité des systèmes, ordinateurs portables et tablettes, pour assurer la gestion sécurisée des actifs informatiques et la protection des actifs informationnels. Le personnel doit signaler toute suspicion d'infection de ses appareils.

La banque met en place des contrôles contre l'accès non autorisé aux données des ordinateurs portables, y compris des solutions de cryptage robustes et des identifiants de connexion sécurisés.

FirstBank DRC a une politique de confidentialité qui interdit la divulgation d'informations confidentielles, et le personnel doit manipuler et stocker les documents sensibles de manière acceptable.

La banque dispose d'une politique d'intégration et de départ du personnel pour s'assurer que les nouveaux employés reçoivent une formation de sensibilisation à la sécurité de l'information et que les employés qui quittent l'organisation restituent tous les actifs de l'organisation.

3. Contrôle d'accès :

Des mesures de contrôle d'accès logique sont mises en œuvre, y compris l'authentification d'accès, les contrôles d'accès

réseau et les techniques de cryptage, pour prévenir tout accès non autorisé à ses actifs contenant des informations.

FirstBank DRC exige l'utilisation de l'authentification à deux facteurs pour les comptes administratifs et de l'authentification multi-facteurs pour l'accès à distance aux systèmes critiques. Les droits d'accès sont accordés sur la base du principe du «besoin de savoir», les utilisateurs n'ayant accès qu'au niveau minimum nécessaire à leur rôle, et sont examinés trimestriellement par le Département des opérations de sécurité de l'information.

Les comptes utilisateurs, y compris les comptes administratifs et de service, sont soumis à des contrôles stricts, y compris des critères de force et de réutilisation des mots de passe, et sont surveillés et gérés de manière centralisée pour garantir la responsabilité et la sécurité.

4. Gestion des incidents et protection des données :

FirstBank DRC a une politique de gestion des incidents pour traiter les violations de sécurité. La protection des données personnelles est également une priorité, avec des mesures pour garantir leur confidentialité et leur intégrité.

5. Utilisation des technologies :

La banque interdit l'utilisation de logiciels non autorisés et limite l'accès à Internet aux affaires officielles. Les politiques de mot de passe et de communication électronique sont strictes pour garantir la sécurité.

6. Gestion des vulnérabilités :

Des évaluations annuelles des risques sont réalisées pour identifier les menaces. La gestion des correctifs et le chiffrement des données sensibles sont obligatoires.

7. Politique de sauvegarde :

Des sauvegardes automatiques et des tests de restauration sont effectués régulièrement pour protéger les données.

En résumé, la Politique de Sécurité de l'Information et de la Cybersécurité de FirstBank DRC vise à protéger les actifs informationnels de la banque tout en garantissant la conformité aux normes de sécurité et en sensibilisant le personnel aux enjeux de la cybersécurité.

2. CONTROLE PERMANENT/ CONTROLE INTERNE :

La politique de contrôle interne décrit la structure et la méthode par lesquelles la FirstBank DRC vise à développer son système de contrôle interne dans un environnement d'exploitation dynamique, atténuer les risques, soutenir une bonne gestion et prise de décision et assurer de bons résultats.

La Direction du Contrôle Interne, en tant que l'un des dispositifs de ce Système du Contrôle Interne, veille sur le fonctionnement adéquat du Système du Contrôle Interne mis en place au sein de la FirstBank par le Conseil d'Administration et mis en œuvre par le Comité de Gestion pour s'assurer que les activités de la Banque sont maîtrisées à tous les niveaux.

Suivant la politique de contrôle interne de la FirstBank, l'objectif de la Direction du Contrôle Interne étant d'effectuer un contrôle permanent de toutes les activités de la Banque, elle se veut être la garante de la bonne application des normes et règles définies en vue de préserver le patrimoine de la banque et d'assurer la productivité optimale de ses revenus en fournissant une assurance raisonnable aux Dirigeants de la Banque sur la maîtrise des risques.

Les revues permanentes sont faites au niveau de toutes les agences, les guichets avancés ainsi que les départements conformément à un planning annuel de revue.

3. CONFORMITE :

Conformément à la Loi n°22/069 du 27 décembre 2022, qui encadre l'activité et le contrôle des établissements de crédit, ainsi qu'à l'instruction n°17 de la Banque Centrale du Congo, FirstBank DRC a établi une fonction de conformité. La mission de ce département est d'assister la banque de manière proactive et constructive, afin d'exercer ses activités avec efficacité tout en respectant les exigences de conformité. Sa vision est de protéger la croissance et la pérennité de l'entreprise grâce au respect de la réglementation, du code d'éthique et de déontologie, ainsi que des procédures et politiques internes.

Mandatée par le Conseil d'administration via le Comité d'éthique et de conformité, ainsi que par la Direction générale, la fonction de conformité exerce un contrôle de deuxième niveau. Elle est responsable de la surveillance et de l'évaluation des risques de non-conformité, tout en mettant en œuvre des contrôles et des mesures d'atténuation appropriés. Les principales responsabilités de cette fonction incluent :

- Promouvoir une culture de conformité et d'éthique au sein de la banque.
- Assurer le respect des lois, règlements et codes de conduite applicables.
- Collaborer avec la Direction générale et les chefs de service pour améliorer les processus réglementaires.
- Fournir des conseils sur l'interprétation des lois et règlements.
- Surveiller les évolutions réglementaires et les risques associés.
- Établir un cadre de suivi des risques de conformité en collaboration avec les différents départements.
- Prévenir la fraude, le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
- Gérer les conflits d'intérêts et promouvoir des comportements éthiques.
- Mettre en place des contrôles pour atténuer les risques de conformité.
- Assister la Direction dans la gestion des exigences légales et réglementaires.
- Centraliser les informations relatives à la conformité.

Ces objectifs sont atteints par :

- L'identification des obligations et des risques de

non-conformité.

- Le conseil à la Direction et aux employés.
- L'évaluation des risques de non-conformité.
- La mise en place de mesures d'atténuation.
- La surveillance continue de l'efficacité des mesures.
- La communication et la sensibilisation des employés aux enjeux de conformité.
- La collaboration avec les autorités de régulation.
- La mise en place d'un système de reporting efficace.
- La promotion d'une culture de transparence et de responsabilité au sein de l'organisation.

La fonction de conformité agit de manière éthique et indépendante, tout en favorisant la collaboration et la communication au sein de l'institution. Son rôle est de soutenir et de guider les entités de la Banque pour garantir le respect des lois et règlements en vigueur, ainsi que des normes internes et des principes déontologiques du groupe FirstBank, tout en contribuant à la préservation de la réputation et de l'intégrité de l'institution.

La structure de la fonction de conformité garantit son indépendance et son efficacité dans l'exercice de ses missions.

FirstBank DRC sensibilise l'ensemble de ses collaborateurs aux enjeux et aux meilleures pratiques en matière de gestion des risques et de conformité. Cette initiative repose sur des principes fondamentaux tels que le professionnalisme, l'intégrité, l'équité, la transparence, la redevabilité, la responsabilité et l'amélioration continue.

Pour soutenir sa vision, notre institution a mis en place des procédures de communication et des programmes de formation adaptés aux différents niveaux de responsabilité et aux divers types de risques. Ces initiatives visent à renforcer la compréhension du profil de risque de l'établissement, à diffuser les normes et outils de gestion des risques, et à développer les compétences et comportements des collaborateurs en matière de maîtrise des risques.

1. Code de conduite

La banque s'est engagée à promouvoir des normes éthiques et professionnelles élevées, en adéquation avec les valeurs de notre institution et les attentes de nos parties prenantes. À cet effet, la banque dispose d'un code de conduite qui définit les règles de conduite applicables à tous les collaborateurs,

ainsi que d'un dispositif de contrôle interne chargé de vérifier le respect de ces règles et de signaler tout manquement aux organes exécutif et délibérant.

2. Politique de Dénonciation

La banque a également instauré une politique de dénonciation visant à maintenir une culture éthique au sein de l'organisation, en alignement avec tous les principes et politiques en vigueur, y compris les comportements et choix éthiques généralement acceptables. Les lanceurs d'alerte sont encouragés à exprimer leurs préoccupations concernant la banque ou ses employés, et à faire des révélations de bonne foi et de manière transparente, sans craindre de représailles. Cette politique garantit la protection des divulgations relatives à toute tentative, suspicion ou comportement illégal, irrégulier et/ou contraire à l'éthique, que ce soit de la part d'employés, de non-employés ou d'autres tiers. La politique de dénonciation ainsi que les canaux de dénonciation sont publiés sur le site internet de la banque.

3. Gestion des Conflits d'Intérêts

La banque a mis en place des procédures pour identifier, gérer et prévenir les conflits d'intérêts susceptibles d'affecter l'intégrité et l'impartialité de nos activités. Ces procédures incluent :

- La gestion des conflits d'intérêts : Identification et résolution proactive des situations pouvant compromettre l'objectivité des décisions.
- La déclaration des cadeaux et invitations : Mise en place d'un système de déclaration pour les cadeaux et invitations offerts ou reçus, afin d'éviter toute influence indue.
- La lutte contre la corruption : Adoption de mesures strictes pour prévenir et détecter toute forme de corruption au sein de l'organisation.
- La gestion des relations avec les prestataires externes : Évaluation rigoureuse des relations d'affaires pour garantir la transparence et l'intégrité.
- La dénonciation des comportements contraires à l'éthique

: Encouragement à signaler toute conduite inappropriée ou contraire aux valeurs de la banque.

La banque veille également au respect du secret professionnel, à la confidentialité et à la protection des données personnelles. Ces politiques sont régulièrement approuvées et révisées par l'organe délibérant pour garantir leur pertinence et leur efficacité.

4. Dispositif de Lutte Contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme

Conformément à la loi n° 22/068 du 27 décembre 2022 relative à la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction, ainsi qu'aux instructions n° 15 et 15 Bis de la Banque Centrale du Congo, et en alignement avec les objectifs stratégiques du Groupe FirstBank et de FirstBank DRC, notre dispositif de Lutte Contre le Blanchiment des Capitaux (LBC), le Financement du Terrorisme (FT) et le Financement de la Prolifération (FP) reflète notre engagement à respecter les exigences légales et réglementaires en vigueur, tout en adoptant les meilleures pratiques en matière de lutte contre la criminalité financière.

La politique LBC/FT/FP constitue un guide pour l'ensemble du personnel, précisant les procédures et la documentation nécessaires pour se conformer aux exigences de ce régime. Elle met en lumière l'importance de comprendre et d'atténuer les risques associés aux crimes financiers. Cette politique souligne également la responsabilité collective de chaque employé dans le maintien de l'intégrité du système bancaire et la protection de l'organisation contre les risques potentiels liés au blanchiment d'argent, au financement des activités terroristes et au financement de la prolifération. Le respect de cette politique est impératif. Cela renforce notre engagement à garantir un environnement bancaire sûr et conforme, tout en préservant la réputation et l'intégrité de FirstBank DRC.

FirstBank DRC reste déterminée à promouvoir une culture de conformité et d'éthique, en veillant à ce que toutes les parties prenantes soient conscientes de leurs responsabilités et engagées dans la préservation de l'intégrité de notre institution.

1.1.3 TROISIEME LIGNE DE DEFENSE-ASSURANCE DES RISQUES

La troisième ligne de défense comprend le service d'audit interne dont les principales responsabilités sont d'évaluer et de fournir une assurance indépendante sur l'adéquation, la pertinence et l'efficacité du cadre global de gestion des risques, de la politique et de la mise en œuvre du plan de risque de FirstBank afin de garantir que les principaux risques commerciaux sont gérés correctement. Il fournit des perspectives indépendantes sur le cadre de contrôle global et teste l'adéquation de la conception et de l'efficacité des contrôles.

L'audit interne est une activité indépendante et objective d'assurance et de conseil guidée par une philosophie d'ajout de valeur pour améliorer les opérations de FirstBank DRC S.A. Il aide FirstBank DRC S.A. à atteindre ses objectifs en adoptant une approche systématique et disciplinée pour évaluer et améliorer l'efficacité de la gouvernance, de la gestion des risques et du contrôle interne de l'organisation. Dans le cadre de cette assurance, la vérification interne recommande des améliorations qui sont convenues avec la

direction et suivies jusqu'à la mise en œuvre complète.

Le conseil d'administration, agissant directement ou par l'intermédiaire du comité d'audit du conseil ou de tout autre comité ad hoc, a établi l'activité d'audit interne. Dans le cadre de son rôle de surveillance, le Conseil définit les activités et les responsabilités de la vérification interne.

La Charte de l'audit interne établit l'existence de la fonction d'audit interne. La charte fournit le cadre de la fonction d'audit interne et fait l'objet, tous les trois ans, d'une révision soumise à l'approbation préalable du Conseil d'Administration par le biais de son Comité d'Audit.

Une fois tous les cinq ans, la fonction d'audit interne est revue par un consultant externe conformément aux exigences de la pratique professionnelle internationale de l'IIA. La dernière évaluation a été effectuée en mai 2021 par un expert qualifié et indépendant.



2

GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

2. GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En termes de gouvernance d'entreprise, la FirstBank DRC SA se conforme aux règles édictées par la Banque Centrale du Congo, la loi bancaire ainsi que ses instructions mais également aux règles édictées par l'Ohada relatives aux sociétés commerciales et aux Groupements d'intérêt Economique.

La notion de la gouvernance d'entreprise chez FirstBank DRC SA a pour objectif de renforcer les modalités de fonctionnement et opérationnelles des parties prenantes (actionnaire, Conseil d'Administration, Direction Générale, personnel, etc) en les rendant plus effectifs et orientés vers les résultats. En somme, le gouvernement d'entreprise oriente, surveille, dirige, organise, met en œuvre et contrôle l'activité de la Banque. Les dispositions législatives et réglementaires sont intégrées dans nos dispositifs internes (Statuts, le manuel de gouvernance de l'entreprise, les différentes chartes régissant les organes de la banque).

2.1. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

2.1.1. Forme Juridique et Structure Managériale

Conformément à l'article 11 de la loi bancaire, en République Démocratique du Congo, la FirstBank DRC est une société anonyme avec un Conseil d'Administration.

A côté de l'assemblée générale des actionnaires qui est l'organe suprême de l'établissement, la structure managériale de la FirstBank DRC SA est composée du Conseil d'Administration et de la Direction Générale appelée également Comité de Gestion. Ces deux structures ont des pouvoirs spécifiques bien déterminés par la loi bancaire et les différentes instructions et directives en matière bancaire.

2.1.2. Structure du Conseil d'Administration

a. Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la FirstBank DRC SA est composé de huit Administrateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires dans le respect des instructions de la Banque Centrale du Congo. Le Conseil d'administration est composé d'administrateurs ayant différents profils d'expertise et dotés de compétence en matière de finance, nouvelle technologie, et dans la quête d'indépendance, il est composé d'administrateurs indépendants, d'administrateurs non exécutifs et d'administrateurs exécutifs.

Conformément à la réglementation, les administrateurs indépendants sont nommés pour une durée de trois ans renouvelables une fois tandis que les administrateurs non exécutifs sont nommés pour une durée de six ans renouvelables.

b. Comités du Conseil

Conformément à l'article 25 de l'instruction n° 21 de la Banque Centrale du Congo, relative au gouvernement d'entreprise des établissements de crédit, le Conseil d'Administration de la FirstBank DRC SA a créé cinq comités spécialisés en charge respectivement de l'audit, de la gestion des risques, de l'éthique et conformité, de la nomination de ses membres et de la politique de la rémunération. Ces différents comités sont composés en majorité des administrateurs non exécutifs et ou indépendants, ayant pour but d'assister le Conseil d'Administration dans l'accomplissement de sa responsabilité de contrôle et de suivi et de renforcer la gouvernance dans les fonctions reprises ci-haut.

Les rôles et responsabilités de tous ces Comités sont définis de manière claire dans leurs chartes respectives. Ces chartes sont revues trimestriellement ou avant selon les circonstances, et formulent les recommandations au Conseil d'Administration sur tout changement requis.

2.1.3. Structure du Comité de Gestion

a. Composition et Fonctionnement du Comité de Gestion

Le Comité de Gestion de la FirstBank DRC SA est composé du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint, nommés par le Conseil d'Administration et approuvé par la Banque Centrale du Congo.

Le Directeur Général a la supervision des départements suivants : des risques, des produits, des opérations et technologie, du contrôle interne et des Finances.

Le Directeur Général Adjoint est responsable des segments commerciaux et notamment le Retail, le Public, les ONG, Priority Banking et Expérience Clientèle.

Il est évident que le Directeur Général délègue certaines responsabilités à certains cadres dans des domaines bien spécifiques. Le Comité de Gestion est assisté par les responsables de département des Finances, Ressources Humaines, Risques, Opérations, responsable du Corporate Banking et du secteur Minier, responsable Produits retail et e-business.

2.1.4. Procédure de Nomination

La nomination des membres du Conseil d'administration ainsi que ceux du Comité de Gestion ou des cadres ayant occupé des postes stratégiques suit une procédure très rigoureuse de sélection tenant compte de l'expertise recherchée, du bon jugement d'affaire, de la bonne aptitude de gestion, de la connaissance appropriée des spécificités du secteur, de l'expérience professionnelle sur le marché international, de la bonne aptitude de leadership et de l'habilité à fournir la direction et la contribution stratégique.

Les profils retenus tiennent compte également du genre, du lieu opérationnel de la banque, du marché et de la réglementation.

C'est ainsi que le Comité Nomination a pour responsabilité d'examiner et évaluer continuellement la taille et la composition du Conseil d'Administration et recommander une combinaison appropriée d'aptitudes, qualités personnelles, expertise, capacité à exercer un jugement indépendant et diversité requise pour décharger les tâches du Conseil d'Administration ; Evaluer l'équilibre d'aptitudes, de connaissance et d'expérience au Conseil d'Administration et, lorsque les circonstances l'exigent, préparer une description de rôles et des capacités requis pour une nomination particulière ; identifier les individus spécifiques pour la nomination et recommander au Conseil d'Administration la nomination potentielle et réengagement des Administrateurs, en ce compris le Directeur Général et le Directeur Général Adjoint, en ligne avec les critères approuvés de sélection des Administrateurs. La procédure doit passer par la soumission des Administrateurs nommés à un test (tests de généralité et interviews) pour s'assurer qu'ils ont qualifiés pour remplir ce rôle et que leur nomination n'aura pas un impact négatif sur la réputation de la Banque sur le marché ; S'assurer que tous les nouveaux Administrateurs ont reçu une lettre formelle de nomination spécifiant leur mandate, responsabilités, implication dans le Comité, période d'engagement attend, et les attentes de la Banque sur eux ; S'assurer que les nouveaux Administrateurs ont suivi un programme de familiarisation avec l'activité, la stratégie et les opérations de la Banque, la connaissance de la décharge de leurs tâches, responsabilités et comprennent

leurs pouvoirs et obligations potentielles.

Pour prévenir le conflit d'intérêt, les Administrateurs indépendants ne doivent pas être salariés ou mandataires de la Banque ou du groupe auquel appartient la Banque ; être mandataires sociaux d'une société dans laquelle la Banque détient un mandat d'Administrateur ; être clients ou fournisseurs de la Banque ; avoir un lien de parenté avec un mandataire social de la Banque ; avoir été Auditeurs ou Commissaire aux Comptes de la Banque au cours de cinq dernières années.

Sur le plan de succession, le Comité Nomination s'assurer qu'il existe un plan de succession approprié pour le Conseil d'Administration et le Comité de Gestion ; examiner le plan pour identifier, évaluer et mettre en valeur les compétences de principaux responsables du Conseil d'Administration, sur base de la stratégie et des exigences de la Banque ; le recommander à l'approbation du Conseil d'Administration ; Identifier les vacances existantes et lancer la procédure de nomination des Administrateurs de la banque pour pourvoir à ces vacances.

Nomination des Administrateurs

Conformément à l'article 419 de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique et à l'article 13 de l'instruction 21 de la Banque Centrale du Congo, les membres du Conseil d'Administration sont désignés par l'Assemblée générale et approuvés par la Banque Centrale du Congo avant exercice de leur mandat.

Nomination des membres du Comité de Gestion

Les membres du Comité de Gestion de la FirstBank DRC SA sont désignés par le Conseil d'Administration et approuvés par la Banque Centrale du Congo.

Il est en de même pour tous les responsables occupants des fonctions clés ou sensibles telles que désignées par l'instruction 18 de la Banque Centrale du Congo.

2.2. Structure de l'Actionnariat

L'actionnariat de la FirstBank DRC SA est composé de la manière suivante :

	ACTIONS	MONTANT
First BANK of Nigeria Limited	124.994	18.124.130
Mr. ADESOLA KAZEEM ADEDUNTAN	<u>6</u>	<u>870</u>
	125.000	18.125.000

2.3. Politique de Rémunération

Conformément aux articles 430 et suivants de l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, les membres du Conseil d'administration peuvent recevoir une rémunération à titre d'indemnité de fonction qui est fixe et annuelle. C'est ainsi que les administrateurs de la FirstBank DRC SA perçoivent une rémunération annuelle mais qui est payée trimestriellement. A titre exceptionnel, ils peuvent recevoir des rémunérations pour l'accomplissement d'une mission et un mandat qui leurs sont confiés. La Banque rembourse également les frais de voyage, déplacement et dépenses engagées dans l'intérêt de l'institution. En matière de politique de rémunération, le Conseil d'Administration est assisté par le

Comité Rémunération qui détermine le niveau approprié de la rémunération des Administrateurs et de la structure de leurs avantages en ligne avec les lois et la réglementation ; examine et recommande à l'approbation du Conseil d'Administration, les révisions de salaire et conditions de travail des agents au niveau de la Direction ; s'assure que les avantages totaux du Directeur Général / Directeur Général Adjoint de la Banque vont servir à :

- Attirer, retenir et motive le reste des membres de la Direction qui ajoutent la valeur à la Banque sur base des contributions individuelles et du groupe;

- Fournir une structure de salaire hautement compétitive sur le marché où opère la Banque; et
- Clairement lier les opportunités de la paie variable à l'atteinte des mesures de performance prédéfinies ;

Quant aux employés, la rémunération mensuelle est fixe et

ne dépend pas de la performance de l'employé. Cependant, le bonus ou participation au bénéfice ainsi que la promotion dépendent de l'atteinte des objectifs assignés au courant de l'année. Il s'agit non seulement de l'atteinte des objectifs individuels mais aussi des objectifs de la Banque.

2.4. Relation avec les personnes apparentées

- Une « transaction entre parties liées » désigne toute transaction, arrangement ou relation financière dans laquelle (a) la Banque participe, et (b) toute personne liée a ou aura un intérêt important direct ou indirect. « Transaction entre parties liées » comprend également toute modification ou modification importante apportée à une transaction entre parties liées existante.

- Toutes les transactions entre parties liées sont portées à l'attention de la direction et du conseil par les différents canaux indiqués dans la présente politique. Les administrateurs et les candidats au poste d'administrateur doivent informer rapidement le secrétaire général de FirstBank DRC SA en ce qui concerne leurs transactions avec des parties liées ; tandis que le personnel informera rapidement le responsable de la conformité de tout intérêt

que cette personne ou un membre de sa famille immédiate avait, a ou pourrait avoir dans une transaction entre parties liées. Il est de la responsabilité de tous les membres du personnel d'informer le responsable de la conformité en cas de changement dans le statut de leurs intérêts liés.

- Toute exception à la politique sur les transactions entre parties liées doit être conforme aux directives et directives réglementaires en évolution telles que le règlement 21 sur la gouvernance d'entreprise, y compris toute réglementation en vertu de celle-ci, et doit être approuvée au préalable par le conseil d'administration de FirstBank DRC SA par l'intermédiaire du Service de conformité.



3

DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE

DÉVELOPPEMENT ET STRATÉGIE

Dans le cadre de sa stratégie, FirstBank DRC ambitionne de s'imposer comme un acteur clé dans le secteur public de l'économie. Elle prévoit de renforcer sa présence dans la région minière, de dynamiser la croissance de la banque de détail grâce à la numérisation, et d'augmenter la part des revenus générés par les produits numériques à 30 % du chiffre d'affaires total. De plus, l'objectif est d'atteindre 100 000 agents bancaires d'ici 2029.

I. Grands axes du développement stratégique

Notre croissance repose sur plusieurs facteurs déterminants :

- Un recentrage des activités vers le secteur public, tirant parti des avancées significatives réalisées en collaboration avec le gouvernement et ses agences, ainsi que des opportunités de collecte identifiées.
- La poursuite des progrès dans la région du Grand Katanga, en mettant l'accent sur les activités liées à la chaîne de valeur des principales entreprises minières.
- L'accélération du déploiement de l'activité d'agent bancaire.
- Le développement et l'approfondissement des offres de la banque de détail et de la banque numérique.
- Une gestion rigoureuse des performances, soutenue par un cadre de gestion efficace et cohérent.
- Une communication d'entreprise dynamique et engageante.
- La promotion active de nos produits et services.

II. Objectifs commerciaux

Les informations prévisionnelles générales sur nos objectifs commerciaux annuels et pluriannuels incluent une croissance continue des revenus, avec des projections visant à atteindre une augmentation de 44 % par an sur les trois prochaines années. Nous prévoyons également d'élargir notre base de clients chaque année, en mettant l'accent sur l'acquisition de nouveaux clients dans le secteur public et minier.

III. Soutenabilité des orientations stratégiques

La soutenabilité de nos orientations stratégiques repose sur une analyse approfondie des tendances du marché, des besoins des clients et des évolutions réglementaires. Nous nous engageons à adapter nos stratégies en fonction des retours du marché et des performances observées, garantissant ainsi une flexibilité et une résilience face aux défis économiques.

IV. Progrès et risques

Nous suivons de près les progrès réalisés dans l'atteinte de nos objectifs stratégiques, avec des indicateurs de performance clés (KPI) établis pour évaluer notre avancement. Cependant, nous sommes également conscients des risques potentiels liés à la mise en œuvre de notre stratégie, notamment les fluctuations économiques, la concurrence accrue et les changements réglementaires. Des plans d'atténuation des risques sont en place pour minimiser l'impact de ces défis sur notre croissance.

V. Poursuite de la stratégie

La stratégie de croissance continuera de se concentrer sur les domaines d'activité clés où elle peut être mise en œuvre efficacement de la manière suivante :

- Renforcer les efforts de croissance dans la région du Grand Katanga.
- Poursuivre l'implémentation de la chaîne de valeur pour améliorer les ventes croisées et intégrer d'autres activités en lien avec nos clients existants et potentiels, afin de générer des revenus supplémentaires.
- Promouvoir un marketing axé sur les produits, en mettant en avant nos services et en facilitant le travail de notre force de vente.
- Améliorer le service de la Banque virtuelle pour stimuler la mobilisation des dépôts et favoriser la croissance des revenus.
- Assurer une croissance durable de la banque de détail, en mettant l'accent sur le développement du réseau d'agents bancaires.



INFORMATIONS QUANTITATIVES



ETATS FINANCIERS

BILANS AUX 31 DECEMBRE 2024 ET 31 DECEMBRE 2023
(Exprimés en Francs Congolais)

ACTIF	Notes	31/12/2024	31/12/2023
TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES			
Caisses, Banque Centrale et Correspondants bancaires	1	2 247 656 355 533	758 352 351 476
Portefeuille de placement	2	604 275 886 264	841 810 933 126
Total trésorerie et opérations interbancaires		2 851 932 241 797	1600 163 284 602
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE			
Clients débiteurs	3	<u>1 317 032 445 634</u>	<u>731 939 199 435</u>
Total opérations avec la clientèle		1 317 032 445 634	731 939 199 435
COMPTES DES TIERS ET REGULARISATIONS			
Divers actifs		7 039 270 148	2 199 674 804
Régularisation de l'actif		<u>203 888 578 338</u>	<u>202 555 865 544</u>
Total comptes des tiers et de régularisations		210 927 848 486	204 755 540 348
VALEURS IMMOBILISEES			
Valeurs immobilisées incorporelles et corporelles nettes		87 599 006 002	64 428 376 882
Avance sur commande d'immobilisations		<u>8 155 168 581</u>	<u>11 608 853 705</u>
Total valeurs immobilisées		95 754 174 583	76 037 230 587
TOTAL ACTIF		<u>4 475 646 710 500</u>	<u>2 612 895 254 972</u>
COMPTES D'ORDRE			
Engagements donnés		19 744 749 170	42 517 133 554
Engagements internes		19 744 749 170	48 270 299 619
TOTAL COMPTES D'ORDRE		<u>39 489 498 340</u>	<u>90 787 433 173</u>

BILANS AUX 31 DECEMBRE 2024 ET 31 DECEMBRE 2023
(Exprimés en Francs Congolais)

PASSIF	Notes	31/12/2024	31/12/2023
TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES			
Banques (Emprunts)		699 240 061 570	0
Total trésorerie et opérations interbancaires		699 240 061 570	0
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE			
Dépôts ordinaires	<u>4</u>	2 150 160 117 085	1 466 341 590 692
Dépôts à terme		<u>1 166 692 742 246</u>	<u>752 379 912 949</u>
Total opérations avec la clientèle		3 316 852 859 331	2 218 721 503 641
COMPTES DES TIERS ET DE REGULARISATION			
Divers passifs	5	<u>23 050 996 921</u>	<u>35 683 439 877</u>
Régularisation du passif	<u>6</u>	<u>45 804 370 726</u>	<u>62 404 324 642</u>
Total comptes des tiers et de régularisation		68 855 367 646	98 087 764 519
CAPITAUX PERMANENTS			
Capital		17 606 854 272	17 606 854 272
Réserves et primes d'émission		78 344 405 134	65 228 123 364
Plus-value de réévaluation des immobilisations		45 928 341 683	40 774 781 483
Provisions réglementées		6 315 092 155	5 771 145 692
Report à nouveau		149 988 273 115	80 208 178 265
Bénéfice de l'exercice		<u>75 849 051 941</u>	<u>73 412 310 720</u>
Total capitaux propres		<u>374 032 018 300</u>	<u>283 001 393 796</u>
Provisions pour risques, charges et pertes		<u>16 666 403 651</u>	<u>13 084 593 015</u>
Total capitaux permanents		<u>390 698 421 951</u>	<u>296 085 986 811</u>
TOTAL PASSIF		<u>4 475 646 710 500</u>	<u>2 612 895 254 972</u>

COMPTES DE PROFIT ET PERTE DES EXERCICES
AU
31 DECEMBRE 2024 AND 31 DECEMBRE 2023
(Exprimés en Francs Congolais)

	Notes	12/31/2024	12/31/2023
Produits sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	7	217 303 623 634	106 224 479 551
Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	10	(38 567 972 025)	(7 127 861 102)
Produits sur opérations avec la clientèle	8	155 613 544 771	90 956 484 928
Charges sur opérations avec la clientèle	9	(103 457 829 628)	(44 263 621 190)
Autres produits bancaires	11	102 808 246 085	87 720 356 569
Autres charges bancaires		<u>(2 299 721 566)</u>	<u>(1 670 712 498)</u>
Produit net bancaire		331 339 891 270	231 839 126 258
Produits accessoires	12	7 451 518 279	23 555 280 423
Charges générales d'exploitation	13	(100 459 110 137)	(3 533 967 825)
Charges du personnel	14	(104 722 707 614)	(71 410 379 190)
Impôts et taxes		<u>(9 243 515 119)</u>	<u>(5 835 564 718)</u>
Résultat brut d'exploitation		124 426 076 679	104 614 494 948
Dotation aux amortissements		<u>(12 003 340 578)</u>	<u>(8 736 360 496)</u>
Résultat courant avant impôt et exceptionnel		112 422 736 101	95 878 134 452
Résultat sur cession d'éléments d'actifs		-	-
Dotation et reprise sur provisions	15	(15 260 319 443)	(16 491 695 077)
Résultat exceptionnel		-	-
Résultat courant avant impôt		97 162 416 658	79 386 439 375
Impôt sur le bénéfice		(21 313 364 718)	(5 974 128 655)
Résultat de l'exercice		<u>75 849 051 941</u>	<u>73 412 310 720</u>

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES
(Exprimés en Francs Congolais)

	Solde au 01/01/2024	Mouvement en 2024		Solde au 31/12/2024
		Augmentation	Diminution	
Capital	17,606,854,272	-		17,606,854,272
Réserves et primes d'émission	65,228,123,364	13,116,281,770		78,344,405,134
Réévaluation des immobilisées	40,774,781,483	5,153,560,198		45,928,341,683
Provisions réglementées	5,771,145,692	543,946,463		6,315,092,155
Report à nouveau	80,208,178,265	69,780,094,850		149,988,273,115
Bénéfice de l'exercice	73,412,310,720	2,436,741,221		75,849,051,941
	283,001,393,797	91,030,624,502	-	374,032,018,300

**NOTES EXPLICATIVES
AU 31 DECEMBRE 2024**

1. CAISSES, BANQUE CENTRALE ET CORRESPONDANTS

		<u>2024</u>	<u>2023</u>
		FC	FC
Caisses	(a)	161 611 642 389	146 321 608 625
Banque Centrale du Congo		414 216 255 301	288 491 046 686
Correspondants	(b)	1 671 828 457 843	323 539 696 166
		<u>2 247 656 355 533</u>	<u>758 352 351 476</u>

(a) Les caisses sont constituées de :

Avoirs en monnaie locale	40 926 330 526	26 801 039 792
Avoirs en devises	<u>120 685 311 863</u>	<u>119 520 568 833</u>
	<u>161 611 642 389</u>	<u>146 321 608 625</u>

Les avoirs en devises sont principalement détenus en dollar américain pour FC 120.68 milliards (USD 42.42 millions).

(b) Les comptes correspondants peuvent être ventilés comme suit :

		<u>2024</u>	<u>2023</u>
		FC	FC
Correspondants Nostro		262 505 620 443	318 705 959 673
Correspondants Garantie		4 888 010 411	1 838 143 346
Correspondants Placement		1 402 841 594 957	1072500000
Correspondant change couvert		1 593 232 032	1 923 093 146
		1 671 828 457 843	323 539 696 165

2. PORTEFEUILLE DE PLACEMENT

		<u>2024</u>	<u>2023</u>
		FC	FC
Billet de trésorerie		<u>120 603 226 815</u>	302 342 056 830
Bons du trésor		<u>483 672 659 449</u>	168 024 666 667
Titre de placement		<u>0</u>	<u>371 444 209 629</u>
		<u>604 275 886 264</u>	<u>841 810 933 126</u>

3. CLIENTS DEBITEURS

		<u>2023</u>	<u>2024</u>
		FC	FC
Crédits de trésorerie	(*)	1 298 475 692 532	723 633 756 666
Comptes courants		327 131 481	12 284 145 906
Crédits à la consommation		484 342 070	119 272 148
Crédits consolidés/prorogés		35 703 899 874	95 907 108
Crédits impayés/douteux		5 354 966 347	5 803 534 670
Total		<u>1 340 346 032 304</u>	<u>741 936 616 498</u>
Provisions pour mauvaises créances	(**)	<u>(23 313 586 670)</u>	<u>(9 997 417 063)</u>
		<u>1 317 032 445 634</u>	<u>731 939 199 435</u>

(*) (**) La croissance entre 2023 et 2024 est due à l'augmentation du portefeuille crédit alignée à la croissance de l'activité de la banque.

4. DEPOTS ORDINAIRES

		<u>2024</u>	<u>2023</u>
		FC	FC
Comptes courants ML & ME		1 852 333 155 297	1 211 446 116 222
Comptes sur livrets		297 826 961 788	243 965 728 461
Provisions Credoc et transferts		-	10 929 746 009
		<u>2 150 160 117 085</u>	<u>1 466 341 590 692</u>

5. DIVERS PASSIFS

		<u>2024</u>	<u>2023</u>
		FC	FC
Impôts et taxes collectés		7 881 315 206	21 221 025 206
Opérations en transit p/c régies financières	(a)	7 446 025 009	980 308 731
Agios réservés	(b)	<u>4 672 999 276</u>	4 423 191 103
Créditeurs divers	(c)	<u>3 050 657 431</u>	<u>9 058 914 837</u>

(a) Il s'agit des fonds collectés par la banque pour le compte des régies financières mais non encore reversés

(b) Les agios réservés représentent les intérêts dus sur les crédits mais réservés au bilan faute de provision suffisante dans les comptes des clients concernés.

(c) Les créditeurs divers concernent principalement les provision autres actifs et autres frais à payer à la BCC et autres.

6. REGULARISATION DU PASSIF

		<u>2024</u>	<u>2023</u>
		FC	FC
Charges à payer	(d)	36 371 700 009	54 222 501 370
Autres comptes de régularisation	(e)	<u>9 432 670 717</u>	<u>8 181 823 272</u>
		<u>45 804 370 726</u>	<u>62 404 324 642</u>

(d) Les charges à payer sont composées essentiellement de la dette de l'IBP, des fonds reçus en garantie, fonds destinés aux fonctionnaires et des chèques certifiés pour nos clients.

(e) Les autres comptes de régularisation représentent principalement les fonds non réclamés soit 3 553 542 960 CDF et impôt professionnel sur les rémunérations soit 6 512 072 960 CDF.

7. PRODUITS SUR OPERATIONS DE TRESORERIE ET OPERATIONS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	FC	FC
Intérêts reçus	<u>217 303 623 634</u>	<u>106 224 479 551</u>
	<u>217 303 623 634</u>	<u>106 224 479 551</u>

8. PRODUITS SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	FC	FC
Intérêts sur découverts et comptes débiteurs de la clientèle	118 845 129 285	61 257 650 239
Commissions perçues s/opérations avec la clientèle	36 768 415 485	29 698 834 689
Autres produits	-	-
	<u>155 613 544 770</u>	<u>90 956 484 928</u>

9. CHARGES SUR OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	FC	FC
Intérêts dus sur les comptes ordinaires créditeurs	18 748 894 156	22 443 443 929
Intérêts dus sur les dépôts à terme reçus	<u>84 708 935 472</u>	<u>21 820 177 261</u>
	<u>103 457 829 628</u>	<u>44 263 621 190</u>

La croissance des intérêts payés est due à l'augmentation des dépôts ainsi qu'à l'impact de l'augmentation du taux directeur à la mi-2023, qui est passé de 11 % à 25 %, ce qui a entraîné une hausse des taux d'intérêt.

10. CHARGES SUR OPERATIONS DE TRESORERIE ET OPERATIONS INTERBANCAIRES

Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	FC	FC
Charges sur opérations de trésorerie et opérations interbancaires	<u>38 567 972 025</u>	<u>7 127 861 102</u>

Ce montant reprend les intérêts sur les emprunts auprès du Groupe pour une durée maximum de 1 an

11. AUTRES PRODUITS BANCAIRES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	FC	FC
Commissions et profits s/opérations de change	<u>23 628 996 997</u>	43 209 992 221
Bénéfice / (Perte) de change	<u>(4 647 352 479)</u>	(9 147 216 922)
Gain de change (a)	18 981 644 518	34 062 775 299
Commissions s/prestations de services financiers (b)	82 953 517 404	52 851 321 728
Autres commissions	<u>873 084 163</u>	<u>806 259 542</u>
	<u>102 808 246 085</u>	<u>87 720 356 569</u>

(a) La décroissance des revenus sur opérations de change est due au fait que la marge en 2023 était plus élevée suite à la volatilité du taux de change tandis qu'en 2024 il était stable.

(b) Les commissions sur prestations de services financiers comprennent essentiellement les commissions sur transferts nationaux et internationaux de FC 56,216 milliards et les frais de tenue de compte de FC 8,269 milliards.

12. PRODUITS ACCESSOIRES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	FC	FC
Produits sur messageries financières	241 167 987	262 288 791
Revenus locatifs	0	0
Autres produits	<u>7 210 350 293</u>	<u>23 292 991 632</u>
	<u>7 451 518 280</u>	<u>23 555 280 423</u>

Les autres revenus comprennent un montant de FC 5.370 milliards relatif au crédits radiés comparés à CDF 19.742 milliards de 2023 .

13. CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	FC	FC
Matières et fournitures consommées	6 400 359 700	4 087 403 193
Transports et déplacements consommés	4 277 515 017	2 090 035 352
Autres services extérieurs consommés	47 741 972 842	26 162 859 137
Assistance technique et frais d'inspection	6 899 242 549	12 536 890 122
Charges diverses d'exploitation	12 354 042 808	10 101 189 985
Autres charges	22 785 977 221	18 555 590 036
	<u>100 459 110 137</u>	<u>73 533 967 825</u>

Cette croissance est due à l'augmentation des charges liées au loyer, au marketing pour renforcer la visibilité de la banque et à la maintenance.

14. CHARGES DU PERSONNEL

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	FC	FC
Rémunérations	51 704 922 399	36 090 583 068
Charges sociales	9 665 056 992	5 349 579 708
Indemnités diverses	14 308 941 948	18 088 382 004
Avantages en nature et divers	29 043 786 275	11 881 834 410
	<u>104 722 707 614</u>	<u>71 410 379 190</u>

Il y a eu augmentation des salaires par palier de 25% en avril 2024 et 25% en juillet 2024.

15. DOTATIONS ET REPRISES SUR PROVISIONS

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	FC	FC
Provisions créances saines	0	0
Provisions mauvaises créances	(15 260 319 443)	(16 491 695 077)
Reprise s/provision mauvaises créances	0	0
	<u>(15 260 319 443)</u>	<u>(16 491 695 077)</u>



ANNEXES

TABLEAU I : FONDS PROPRES REGLEMENTAIRES

LIBELLE	Numéro de référence de la note explicative	VALEUR DE LA PERIODE CONCERNEE (PREMIER SEMESTRE OU FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-1)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-2)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-3)
Fonds Propre de base (FP de base) ou Tier 1 (1)= (2)+(3)		321 459 276 618	252 388 084 785	252 095 072 045	242 340 847 453
Fonds Propres de Catégorie 1 (actions ordinaires et assimilés de T1) (2)	1	321 459 276 618	252 388 084 785	252 095 072 045	242 340 847 453
Fonds Propres additionnels de Catégorie 1 (autres éléments de T1) (3)		0	0	0	0
Fonds Propres complémentaires (Tier 2) (4)	2	50 320 581 811	44 778 235 394	50 575 379 569	39 631 693 021
Fonds Propres réglementaires (5) = (1)+(4)		371 779 858 429	297 166 320 179	302 670 451 614	281 972 540 474

1. Les principaux instruments utilisés dans les fonds propres sont les actions. Le capital de la Banque est constitué de 125.000 actions ayant une valeur nominale de francs congolais 18.125.000 et jouissant des droits et avantages définis par les statuts. Aucune déduction n'a été faite au sens de l'instruction n°14.

2. Reserves et écarts de réévaluation de réévaluation résultant d'opérations de réévaluation effectuées conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur

TABLEAU II : DONNEES PRUDENTIELLES

LIBELLE	VALEUR DE LA PERIODE CONCERNEE (PREMIER SEMESTRE OU FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-1)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-2)	VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-3)	NORMES REGLEMENTAIRES
1. SOLVABILITE					
Risques de crédit	1 881 777 748 346	1 623 182 602 102	1 767 530 929 239	1 328 039 452 203	
Risque opérationnel	254 562 788 686	254 562 788 686	254 562 788 686	254 562 788 686	
Risque de marché	15 544 220 531	2 909 657 288	921 464 819	2 665 479 934	
TOTAL RISQUES BANCAIRES R = R1+R2+R3	2 151 884 757 563	1 880 655 048 075	2 023 015 182 744	1 585 267 720 823	
Ratio de solvabilité FPB catégorie 1 (Tier 1)	14,94%	13,42%	12,46%	15,29%	≥ 6 %
Ratio de solvabilité Fonds Propre Additionels catégorie 1 en %	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	≤ 1,5%
Ratio de solvabilité Fonds propres de Base en %	14,94%	13,42%	12,46%	15,29%	≥7,5%
Ratio de solvabilité Fonds Propres Complémentaires en %	2,34%	2,38%	2,50%	2,50%	≤2,5%
Ratio de solvabilité global en %	17,28%	15,80%	14,96%	17,79%	≥10%
Coussin de conservation des Fonds propres (Première année) en %	8,94%	7,42%	6,46%	9,29%	≥0,75%
Coussin de conservation des Fonds propres (Deuxième année) en %	8,94%	7,42%	6,46%	9,29%	≥1,5%
Coussin de conservation des Fonds propres (Troisième année) en %	8,94%	7,42%	6,46%	9,29%	≥2,5%
Coussins Contracycliques en %	23,88%	20,84%	18,92%	24,57%	
Coussin systémique en %	23,83%	20,79%	18,87%	24,52%	
Ratio de solvabilité global + l'ensemble des coussins	17,28%	15,80%	14,96%	17,79%	≥11,25%
2. RATIO DE LEVIER	7,18%	6,64%	6,65%	7,84%	≥5%
3. RATIO DE SURVEILLANCE POSITION DE CHANGE GLOBAL (Valeur absolue)	-4%	-1%	0%	1%	≤15%
4. COEFFICIENT DE TRANSFORMATION	757%	731%	842%	741%	≥80%
5. RATIO DE LIQUIDITE EN MONNAIE NATIONALE	162%	161%	148%	165%	≥100%
6. RATIO DE LIQUIDITE EN MONNAIES ETRANGERES	451%	426%	352%	325%	≥100%
7. RATIO DE LIQUIDITE GLOBALE	136%	181%	169%	181%	≥100%
8. Solde de trésorerie (moyenne de la période)	1 614 120 993 727,53	1 814 341 942 892,00	1 376 563 283 803,00	1 227 410 314 533,00	
9. Refinancement auprès de la BCC (moyenne de la période)	0	0	0	0	
10. RATION DE DIVISION DES RISQUES (Grands risques)	67%	75%	115%	113%	≤800%
11. Résultat net de l'exercice/Total Actif (ROA)	2%	3%	2%	1%	
12. Résultat net de l'exercice/Fonds propres de base (ROE)	24%	47%	30%	15%	
13. Charges du personnel/charges de structure	186%	193%	174%	173%	
14. Charges de structure/Produit Net Bancaire	17%	13%	15%	14%	

TABLEAU III: QUALITE DU PORTEFEUILLE (A)

LIBELLE	VALEUR DE LA PERIODE CONCERNEE (PREMIER SEMESTRE OU FIN DE L'EXERCICE COMPTABLE)	VALEUR DE LA PERIODE CONCERNEE	Septembre VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-1)	Juin VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-2)	Mars VALEUR DU TRIMESTRE PRECEDENT (N-3)
Créances à surveiller nettes (1)	317 329 509	317 329 509	584 059 446	200 054 906	860 307 765
Créances prédoutées nettes (2)	387 473 656	387 473 656	21 883 286 194	208 296 736	8 975 897 714
Créances douteuses nettes (3)	17 851 949 937	17 851 949 937	71 830 194	52 618 089	779 017 884
Créances compromises (4)	0	0	0	0	0
Provisions pour créances en souffrance (5)	23 313 586 670	23 313 586 670	20 061 938 009	6 076 914 556	8 684 300 227
Créances en souffrances brutes (6) = (1)+(2)+(3)+(4)+(5)	41 870 339 772	41 870 339 772	42 601 113 843	6 537 884 287	19 299 523 590
Créances en souffrances nettes (7) = (1)+(2)+(3)+(4)	18 556 753 102	18 556 753 102	22 539 175 834	460 969 731	10 615 223 363
Taux de provisionnement de créances en souffrance (8)= (5)/(6) en %	56%	56%	47%	93%	45%
Total créances nettes (9)	1 312 640 205 505	1 312 640 205 505	1 100 073 116 926	1 134 837 333 624	1 033 161 082 638
Total créances brutes (10)	1 340 346 032 304	1 340 346 032 304	1 124 138 508 841	1 154 118 376 289	1 049 588 597 104
Fonds propres de base (11)	321 459 276 618	321 459 276 618	252 388 084 785	302 670 451 614	289 552 877 752
Part des créances en souffrance brut/Total créances brutes (12)= (6)/(10) en %	3,12%	3,12%	3,79%	0,57%	1,84%
Part des créances en souffrance nettes/Total créances nettes (13)= (7)/(9) en %	1,38%	1,38%	2,01%	0,04%	1,01%
Part des créances en souffrance nettes/Fonds propres de base (14)= (7)/(11) en %	5,77%	5,77%	8,93%	0,15%	3,67%
Créances non performantes nettes (15)= (2)+(3)+(4)	18 239 423 593	18 239 423 593	21 955 116 389	260 914 825	9 754 915 598
Part des créances non performantes nettes/Total créances nettes (16) = (15)/(9) en %	1,39%	1,39%	2,00%	0,02%	0,94%
Volume de créances restructurées ou rééchelonnées	0	0	26 717 309	0	0
Total créances radiées et sorties du bilan	0	0	0	0	0

TABLEAU IV: QUALITE DU PORTEFEUILLE (B) 1/5

Rubriques	net saine (1)	Provision (2)	à surveiller (3) net en souffrance
1. Crédits par terme	1 298 475 692 533	4 392 240 129	317 329 508
Crédits à long terme	5 205 808 481	52 058 084	-
Crédits à moyen terme	568 145 550 973	1 812 194 569	313 017 043
Crédit à court terme	393 030 190 280	680 054 498	-
Découverts	332 094 142 799	1 847 932 978	4 312 465
2. Ventilation des crédits par monnaies	1 298 475 692 533	4 392 240 129	317 329 508
Monnaies Nationales	98 391 426 250	518 030 202	70 852 988
Monnaies Etrangères	1 200 084 266 283	3 874 209 927	246 476 520
3. Crédits à la clientèle par institution	1 298 475 692 533	4 392 240 129	317 329 508
Administration Publique Centrale	284 505 720 000	711 264 300	-
Administration Publique locale	13 208 800 685	132 088 006	13 057
Entrep./Ets Publiques	27 082 437 646	142 687 554	198 145 422
Entrep./Ets Privées	913 448 052 573	2 957 546 922	352 614
PME	7 354 912 054	1 058	44 359
Ménages	52 875 553 464	448 650 128	118 538 239
ISBLM	216 111	2 161	235 817
Autres	-	-	-
4. Crédits à la clientèle résident par secteur	1 298 475 692 533	4 392 240 129	317 329 508
ACTIONS SOCIALES: MARIAGE, FUNERAILLES, SOINS MEDICAUX, ETUDE	-	-	-
ACTIVITES FINANCIERES ET ASSURANCES	2 942 743 320	-	5 989
ADMINISTRATION PUBLIQUE	297 714 520 683	843 352 304	6 572
AGRICULTURE	7 056	71	-
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITES RECREATIVES	-	-	-
VENTE, REPARATION, PIECES DE RECHANGE DES VEHICULES	-	-	-
COMMERCE DE DETAIL	-	-	-
COMMERCE DE GROS	10 535 294 300	88 852 065	260 136
CONSTRUCTION, BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	15 841 584 419	5 847 053	56 274
ELEVAGE, PECHE ET SYLVICULTURE	-	-	-
ENSEIGNEMENT	4 522 709 355	45 227 094	198 139 347
ENTREPRISES IMMOBILIERES	-	-	-
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	-	-	6 572
INDUSTRIES EXTRACTIVES (MINES)	672 536 148 602	1 585 781 391	-
PRODUCTION INDUSTRIELLE (MANUFACTURES)	83 454 773 021	794 478 957	-
INFORMATION ET COMMUNICATION	37 533 757 217	375 337 572	-
PRODUCTION ARTISANALE	-	-	-
PRODUCTION DES PRODUITS BRASSICOLES	-	-	-
DISTRIBUTION DES PRODUITS BRASSICOLES	-	-	-
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ELECTRICITE	12 813 689 093	69	-
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	9 588	96	-
PRODUCTION DES PRODUITS PETROLIERS	-	-	-
DISTRIBUTION DES PRODUITS PETROLIERS	-	-	-
PRODUCTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	-	-	-
DISTRIBUTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	-	-	-
SANTE	216 111	2 161	241 667
AUTRES ACTIVITES DES ENTREPRISES DE SERVICES	2 673 818 420	3 431	54 447
EXPLOITATION FORESTIERE	-	-	-
TELECOMMUNICATION	-	-	-
TEXTILE ET CONFECTION	-	-	-
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	105 029 838 604	204 697 444	-
AUTRES ACTIVITES NON SECTORISEES	52 876 582 744	448 660 421	118 558 504
NON RESIDENTS_TOTAL	-	-	-
I. TOTAL CREDIT DE DECAISSEMENTS	1 298 475 692 533	4 392 240 129	317 329 508
II. CREDITS D'ENGAGEMENT:	31 513 214 475	-	-
1. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'IMPORTATION:	-	-	-
2. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'EXPORTATION	14 225 286 000	-	-
3. AUTRES (LETTRES DE GARANTIE ET AUTRES CAUTIONS)	17 287 928 475	-	-

TABLEAU IV: QUALITE DU PORTEFEUILLE (B) 2/5

Rubriques	Provision (4) net en souffrance	Pré douteux (5) net en souffrance	Provision (6) net en souffrance
1. Crédits par terme	9 801 972	387 473 656	96 868 415
Crédits à long terme	-	-	-
Crédits à moyen terme	9 668 597	43 650 821	10 912 706
Crédit à court terme	-	387	97
Découverts	133 375	343 822 448	85 955 612
2. Ventilation des crédits par monnaies	9 801 972	387 473 656	96 868 415
Monnaies Nationales	2 191 330	34 630 959	8 657 740
Monnaies Etrangères	7 610 642	352 842 697	88 210 675
3. Crédits à la clientèle par institution	9 801 972	387 473 656	96 868 415
Administration Publique Centrale	-	-	-
Administration Publique locale	404	-	-
Entrep./Ets Publiques	6 128 209	-	-
Entrep./Ets Privées	10 905	343 702 711	85 925 678
PME	1 372	11 370	2 843
Ménages	3 653 789	43 759 575	10 939 894
ISBLM	7 293	-	-
Autres	-	-	-
4. Crédits à la clientèle résident par secteur	9 801 972	387 473 656	96 868 415
ACTIONS SOCIALES: MARIAGE, FUNERAILLES, SOINS MEDICAUX, ETUDE	-	-	-
ACTIVITES FINANCIERES ET ASSURANCES	185	-	-
ADMINISTRATION PUBLIQUE	205	-	-
AGRICULTURE	-	-	-
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITES RECREATIVES	-	-	-
VENTE, REPARATION, PIECES DE RECHANGE DES VEHICULES	-	-	-
COMMERCE DE DETAIL	-	-	-
COMMERCE DE GROS	8 045	-	-
CONSTRUCTION, BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	1 740	343 697 112	85 924 279
ELEVAGE, PECHE ET SYLVICULTURE	-	-	-
ENSEIGNEMENT	6 128 021	-	-
ENTREPRISES IMMOBILIERES	-	-	-
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	203	-	-
INDUSTRIES EXTRACTIVES (MINES)	-	-	-
PRODUCTION INDUSTRIELLE (MANUFACTURES)	-	-	-
INFORMATION ET COMMUNICATION	-	-	-
PRODUCTION ARTISANALE	-	-	-
PRODUCTION DES PRODUITS BRASSICOLES	-	-	-
DISTRIBUTION DES PRODUITS BRASSICOLES	-	-	-
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ELECTRICITE	-	-	-
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	-	-	-
PRODUCTION DES PRODUITS PETROLIERS	-	-	-
DISTRIBUTION DES PRODUITS PETROLIERS	-	-	-
PRODUCTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	-	-	-
DISTRIBUTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	-	-	-
SANTE	7 474	-	-
AUTRES ACTIVITES DES ENTREPRISES DE SERVICES	1 684	5 599	1 400
EXPLOITATION FORESTIERE	-	-	-
TELECOMMUNICATION	-	-	-
TEXTILE ET CONFECTION	-	-	-
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	-	-	-
AUTRES ACTIVITES NON SECTORISEES	3 654 415	43 770 945	10 942 736
NON RESIDENTS_TOTAL	-	-	-
I. TOTAL CREDIT DE DECAISSEMENTS	9 801 972	387 473 656	96 868 415
II. CREDITS D'ENGAGEMENT:	-	-	-
1. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'IMPORTATION:	-	-	-
2. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'EXPORTATION	-	-	-
3. AUTRES (LETTRES DE GARANTIE ET AUTRES CAUTIONS)	-	-	-

TABLEAU IV: QUALITE DU PORTEFEUILLE (B) 3/5

Rubriques	Douteux (7) net en souffrance	Provision (8) net en souffrance	compromis (9) net en souffrance
1. Crédits par terme	17 851 949 938	17 851 949 937	-
Crédits à long terme	-	-	-
Crédits à moyen terme	17 851 553 850	17 851 553 850	-
Crédit à court terme	-	-	-
Découverts	396 088	396 087	-
2. Ventilation des crédits par monnaies	17 851 949 938	17 851 949 937	-
Monnaies Nationales	67 787 795	67 787 794	-
Monnaies Etrangères	17 784 162 143	17 784 162 143	-
3. Crédits à la clientèle par institution	17 851 949 938	17 851 949 937	-
Administration Publique Centrale	-	-	-
Administration Publique locale	-	-	-
Entrep./Ets Publiques	19 138	19 138	-
Entrep./Ets Privées	17 781 641 252	17 781 641 251	-
PME	223 394	223 394	-
Ménages	70 066 154	70 066 154	-
ISBLM	-	-	-
Autres	-	-	-
4. Crédits à la clientèle résident par secteur	17 851 949 938	17 851 949 937	-
ACTIONS SOCIALES: MARIAGE, FUNERAILLES, SOINS MEDICAUX, ETUDE	-	-	-
ACTIVITES FINANCIERES ET ASSURANCES	10 884	10 883	-
ADMINISTRATION PUBLIQUE	-	-	-
AGRICULTURE	-	-	-
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITES RECREATIVES	-	-	-
VENTE, REPARATION, PIECES DE RECHANGE DES VEHICULES	-	-	-
COMMERCE DE DETAIL	-	-	-
COMMERCE DE GROS	223 837	223 837	-
CONSTRUCTION, BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	-	-	-
ELEVAGE, PECHE ET SYLVICULTURE	-	-	-
ENSEIGNEMENT	7 818	7 818	-
ENTREPRISES IMMOBILIERES	-	-	-
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	-	-	-
INDUSTRIES EXTRACTIVES (MINES)	17 781 607 500	17 781 607 500	-
PRODUCTION INDUSTRIELLE (MANUFACTURES)	11 154	11 154	-
INFORMATION ET COMMUNICATION	-	-	-
PRODUCTION ARTISANALE	-	-	-
PRODUCTION DES PRODUITS BRASSICOLES	-	-	-
DISTRIBUTION DES PRODUITS BRASSICOLES	-	-	-
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ELECTRICITE	-	-	-
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	-	-	-
PRODUCTION DES PRODUITS PETROLIERS	-	-	-
DISTRIBUTION DES PRODUITS PETROLIERS	-	-	-
PRODUCTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	-	-	-
DISTRIBUTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	-	-	-
SANTE	3 684	3 684	-
AUTRES ACTIVITES DES ENTREPRISES DE SERVICES	-	-	-
EXPLOITATION FORESTIERE	-	-	-
TELECOMMUNICATION	-	-	-
TEXTILE ET CONFECTION	-	-	-
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	11 320	11 320	-
AUTRES ACTIVITES NON SECTORISEES	70 073 741	70 073 741	-
NON RESIDENTS_TOTAL	-	-	-
I. TOTAL CREDIT DE DECAISSEMENTS	17 851 949 938	17 851 949 937	-
II. CREDITS D'ENGAGEMENT:	-	-	-
1. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'IMPORTATION:	-	-	-
2. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'EXPORTATION	-	-	-
3. AUTRES (LETTRES DE GARANTIE ET AUTRES CAUTIONS)	-	-	-

TABLEAU IV: QUALITE DU PORTEFEUILLE (B) 4/5

Rubriques	Provision (10) net en souffrance	Crédits nets en souffrance (11) = (3+5+7+9)	Total Net Loans (12)
1. Crédits par terme	5 354 966 346	18 556 753 102	1 312 640 205 506
Crédits à long terme	853 025 077	-	5 153 750 397
Crédits à moyen terme	2 857 858 672	18 208 221 714	584 541 578 118
Crédit à court terme	76 181 546	387	392 350 136 169
Découverts	1 567 901 051	348 531 001	330 594 740 822
2. Ventilation des crédits par monnaies	5 354 966 346	18 556 753 102	1 312 640 205 506
Monnaies Nationales	2 487 987 288	173 271 742	98 046 667 790
Monnaies Etrangères	2 866 979 058	18 383 481 360	1 214 593 537 716
3. Crédits à la clientèle par institution	5 354 966 346	18 556 753 102	1 312 640 205 506
Administration Publique Centrale	1 480 710	-	283 794 455 700
Administration Publique locale	2 058 719 304	13 057	13 076 725 736
Entrep./Ets Publiques	1 235 465	198 164 560	27 137 914 652
Entrep./Ets Privées	35 213 341	18 125 696 577	928 616 202 228
PME	1 288 508 946	279 123	7 355 190 119
Ménages	1 958 470 027	232 363 968	52 659 267 304
ISBLM	11 338 553	235 817	449 767
Autres	-	-	-
4. Crédits à la clientèle résident par secteur	5 354 966 346	18 556 753 102	1 312 640 205 506
ACTIONS SOCIALES: MARIAGE, FUNERAILLES, SOINS MEDICAUX, ETUDE	-	-	-
ACTIVITES FINANCIERES ET ASSURANCES	988 358	16 873	2 942 760 193
ADMINISTRATION PUBLIQUE	2 060 984 704	6 572	296 871 174 951
AGRICULTURE	41 396	-	6 985
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITES RECREATIVES	19 234	-	-
VENTE, REPARATION, PIECES DE RECHANGE DES VEHICULES	-	-	-
COMMERCE DE DETAIL	-	-	-
COMMERCE DE GROS	1 268 065 288	483 973	10 446 926 208
CONSTRUCTION, BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	1 549 939	343 753 386	16 179 490 752
ELEVAGE, PECHE ET SYLVICULTURE	-	-	-
ENSEIGNEMENT	3 670 833	198 147 165	4 675 629 426
ENTREPRISES IMMOBILIERES	10 940	-	-
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	7 795	6 572	6 572
INDUSTRIES EXTRACTIVES (MINES)	2 583 034	17 781 607 500	688 731 974 711
PRODUCTION INDUSTRIELLE (MANUFACTURES)	21 526 159	11 154	82 660 305 218
INFORMATION ET COMMUNICATION	19 299 007	-	37 158 419 645
PRODUCTION ARTISANALE	-	-	-
PRODUCTION DES PRODUITS BRASSICOLES	-	-	-
DISTRIBUTION DES PRODUITS BRASSICOLES	-	-	-
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ELECTRICITE	-	-	12 813 689 024
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	-	-	9 492
PRODUCTION DES PRODUITS PETROLIERS	-	-	-
DISTRIBUTION DES PRODUITS PETROLIERS	-	-	-
PRODUCTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	-	-	-
DISTRIBUTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	-	-	-
SANTE	12 338 754	245 351	459 301
AUTRES ACTIVITES DES ENTREPRISES DE SERVICES	289 358	60 046	2 673 875 035
EXPLOITATION FORESTIERE	-	-	-
TELECOMMUNICATION	-	-	-
TEXTILE ET CONFECTION	-	-	-
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	249 780	11 320	104 825 152 480
AUTRES ACTIVITES NON SECTORISEES	1 963 341 767	232 403 190	52 660 325 513
NON RESIDENTS_TOTAL	-	-	-
I. TOTAL CREDIT DE DECAISSEMENTS	5 354 966 346	18 556 753 102	1 312 640 205 506
II. CREDITS D'ENGAGEMENT:	-	-	31 513 214 475
1. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'IMPORTATION:	-	-	-
2. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'EXPORTATION	-	-	14 225 286 000
3. AUTRES (LETTRES DE GARANTIE ET AUTRES CAUTIONS)	-	-	17 287 928 475

TABLEAU IV: QUALITE DU PORTEFEUILLE (B) 5/5

Rubriques	Provisions pour créances en souffrance (13) =(4+6+8+10)	Total Provision (14) = (2+13)	Credits bruts (15) = (12+13)
1. Crédits par terme	23 313 586 670	27 705 826 799	1 340 346 032 305
Crédits à long terme	853 025 077	905 083 161	6 058 833 558
Crédits à moyen terme	20 729 993 825	22 542 188 394	607 083 766 512
Crédit à court terme	76 181 643	756 236 141	393 106 372 310
Découverts	1 654 386 125	3 502 319 103	334 097 059 925
2. Ventilation des crédits par monnaies	23 313 586 670	27 705 826 799	1 340 346 032 305
Monnaies Nationales	2 566 624 152	3 084 654 354	101 131 322 144
Monnaies Etrangères	20 746 962 518	24 621 172 445	1 239 214 710 161
3. Crédits à la clientèle par institution	23 313 586 670	27 705 826 799	1 340 346 032 305
Administration Publique Centrale	1 480 710	712 745 010	284 507 200 710
Administration Publique locale	2 058 719 708	2 190 807 714	15 267 533 450
Entrep./Ets Publiques	7 382 812	150 070 366	27 287 985 018
Entrep./Ets Privées	17 902 791 175	20 860 338 097	949 476 540 325
PME	1 288 736 555	1 288 737 613	8 643 927 732
Ménages	2 043 129 864	2 491 779 992	55 151 047 296
ISBLM	11 345 846	11 348 007	11 797 774
Autres	-	-	-
4. Crédits à la clientèle résident par secteur	23 313 586 670	27 705 826 799	1 340 346 032 305
ACTIONS SOCIALES: MARIAGE, FUNERAILLES, SOINS MEDICAUX, ETUDE	-	-	-
ACTIVITES FINANCIERES ET ASSURANCES	999 426	999 426	2 943 759 619
ADMINISTRATION PUBLIQUE	2 060 984 909	2 904 337 213	299 775 512 164
AGRICULTURE	41 396	41 467	48 452
ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITES RECREATIVES	19 234	19 234	19 234
VENTE, REPARATION, PIECES DE RECHANGE DES VEHICULES	-	-	-
COMMERCE DE DETAIL	-	-	-
COMMERCE DE GROS	1 268 297 170	1 357 149 235	11 804 075 443
CONSTRUCTION, BATIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS	87 475 958	93 323 011	16 272 813 763
ELEVAGE, PECHE ET SYLVICULTURE	-	-	-
ENSEIGNEMENT	9 806 672	55 033 766	4 730 663 192
ENTREPRISES IMMOBILIERES	10 940	10 940	10 940
HEBERGEMENT ET RESTAURATION	7 998	7 998	14 570
INDUSTRIES EXTRACTIVES (MINES)	17 784 190 534	19 369 971 925	708 101 946 636
PRODUCTION INDUSTRIELLE (MANUFACTURES)	21 537 313	816 016 270	83 476 321 488
INFORMATION ET COMMUNICATION	19 299 007	394 636 579	37 553 056 224
PRODUCTION ARTISANALE	-	-	-
PRODUCTION DES PRODUITS BRASSICOLES	-	-	-
DISTIBUTION DES PRODUITS BRASSICOLES	-	-	-
PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE GAZ ET D'ELECTRICITE	-	69	12 813 689 093
PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	-	96	9 588
PRODUCTION DES PRODUITS PETROLIERS	-	-	-
DISTRIBUTION DES PRODUITS PETROLIERS	-	-	-
PRODUCTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	-	-	-
DISTRIBUTION DES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	-	-	-
SANTE	12 349 912	12 352 073	12 811 374
AUTRES ACTIVITES DES ENTREPRISES DE SERVICES	292 442	295 873	2 674 170 908
EXPLOITATION FORESTIERE	-	-	-
TELECOMMUNICATION	-	-	-
TEXTILE ET CONFECTION	-	-	-
TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE	261 100	204 958 544	105 030 111 024
AUTRES ACTIVITES NON SECTORISEES	2 048 012 659	2 496 673 080	55 156 998 593
NON RESIDENTS_TOTAL	-	-	-
I. TOTAL CREDIT DE DECAISSEMENTS	23 313 586 670	27 705 826 799	1 340 346 032 305
II. CREDITS D'ENGAGEMENT:	-	-	31 513 214 475
1. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'IMPORTATION:	-	-	-
2. CREDITS DOCUMENTAIRES A L'EXPORTATION	-	-	14 225 286 000
3. AUTRES (LETTRES DE GARANTIE ET AUTRES CAUTIONS)	-	-	17 287 928 475

VENTILATION DES DÉPÔTS

	31 December	31 December
	2024	2023
	CDF	CDF
Comptes courants	1 852 333 155 297	1 211 446 116 222
Comptes Epargnes	297 826 961 789	243 965 728 461
Comptes créditeurs à terme	1 166 692 742 246	752 379 912 949
Provisions sur lettres de crédits et transferts	-	10 929 746 009
Total operations with clients	3 316 852 859 331	2 218 721 503 642

- Vous d'abord -

Pour tout renseignement, appelez: +243 815 558 858 / +243 821 918 888
E-mail: contact@firstbankgroup.com | www.fbnbankrdc.com